

LE GUIDE

senior à Paris





PARIS EN COMPAGNIE

AIDONS NOS AÎNÉS À SE DÉPLACER

DANS TOUT PARIS

Paris en Compagnie, la solution
pour être accompagné.e.s par des
habitant.e.s de votre quartier dans
vos déplacements de proximité.



Un dispositif gratuit, simple et efficace
pour sortir de chez soi en toute confiance !

01 85 74 75 76
PARISENCOMPAGNIE.ORG



Un dispositif initié par la



et porté par

LULU  DANS MA RUE
BRICOLAGE, PRÊTAGE, COOP DE MAIN ET BONNE HUMEUR

PETITS FRÈRES
DES PAUVRES
Non à l'isolement de nos aînés



AUTONOMIE PARIS
SAINT-JACQUES

Anne Hidalgo

La Maire de Paris

Aujourd'hui, un Parisien sur cinq est âgé de 60 ans ou plus (soit 470 000 personnes environ). En 2040, les seniors représenteront un quart de la population parisienne. Face à cette évolution inéluctable de la démographie, et afin de permettre à tous de bien vieillir dans la Capitale, je souhaite que nous agissions sans relâche pour que chacun, quel que soit son âge, se sente bien à Paris.

Adaptation des bâtiments, développement de l'accompagnement, renforcement de l'accès aux droits, aux activités sportives et culturelles...

Tout doit être fait pour préserver l'autonomie des Parisiens.

Le Schéma Seniors 2017-2021, qui contient notre stratégie municipale en faveur des aînés, a déjà guidé un grand nombre d'actions, mais nous devons continuer d'innover ensemble pour bâtir la ville que nous voulons : bienveillante, solidaire, inclusive.



Le lancement, fin 2018, du dispositif « Paris en Compagnie » s'inscrit dans cette ambition. Grâce à lui, les Parisiens et les Parisiennes de plus de 65 ans peuvent être accompagnés dans leurs sorties quotidiennes par des volontaires préalablement formés.

Et par la mise en place, en juin 2018, de la gratuité intégrale du Pass Navigo, grâce au Pass Paris Seniors, pour les Parisiennes et les Parisiens de plus de 65 ans sous conditions de ressources, les déplacements des seniors – et donc les sorties en transports en commun dans le cadre de Paris en compagnie – sont facilités.

Voilà ce qui fait une commune humaine, respectueuse de chacun et notamment des plus anciens. Ce guide a été conçu pour eux ; pour faciliter la vie des seniors autonomes et pour accompagner celle des plus dépendants, et de leurs aidants, dans une ville qui s'attache à répondre aux besoins sans jamais oublier les envies. Ce guide a été pensé pour répondre à vos questions sur les structures, les services et les activités qui vous sont dédiés. Nous l'avons simplifié pour rendre l'information plus accessible et mettre en évidence les nombreuses perspectives qui vous sont offertes, pour votre meilleur épanouissement à Paris.

SOMMAIRE

6 OÙ S'INFORMER ?

Les Maisons des aînés et des aidants
Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)
PEPS, Paris Espace Partagé & Solidaire
Les permanences juridiques
Les points d'accès au droit
Le médiateur de Paris
Les cafés sociaux pour les migrant-e-s âgé-e-s



16 CHOISIR SES LOISIRS

L'Université permanente de Paris
Les clubs seniors
Le programme Paris Sport Senior
Les activités sportives du dimanche matin
Les piscines
Les bibliothèques municipales
Les cours pour adultes de la Ville de Paris
Les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris
Le programme « Seniors en vacances » de l'ANCV
Les centres Paris Anim'



11 PRÉPARER SA RETRAITE

Retracer sa carrière professionnelle
Connaître sa caisse de retraite
La retraite complémentaire des salariés
La pension de réversion

23 SE FORMER AU NUMÉRIQUE

La carte des accès à Internet dans Paris
S'initier à Internet
Les applications parisiennes

26 SE RENDRE UTILE

Les conseils de quartier et de seniors
Le budget participatif de la Ville de Paris
La carte Citoyenne-Citoyen
Devenir bénévole
Les régies de quartier
Les accorderies



31

SIMPLIFIER SON QUOTIDIEN

- Les restaurants Paris Émeraude
- Se faire livrer ses repas
- Votre marché livré à domicile
- Les épiceries sociales
- Se déplacer
- Adapter son logement
- La cohabitation intergénérationnelle
- Le port'âge de livres à domicile
- Se faire accompagner à la banque
- Être accompagné-e dans ses sorties

Focus

48

PRISE EN CHARGE DES MALADIES NEURO- DÉGÉNÉRATIVES

55

ÊTRE AIDANT·E

- Les plateformes d'accompagnement et de répit
- Les centres d'accueil de jour
- L'hébergement temporaire
- Les cafés des aidant·e-s

50

ENVISAGER UN NOUVEAU LIEU DE VIE

- Les résidences autonomie
- Les résidences-appartements du CASVP
- Les EHPAD
- L'Aide sociale à l'hébergement
- Le logement social

59

OBTENIR DES AIDES ET ALLOCATIONS

- L'aide à domicile
- Les modes de financement de l'aide à domicile
- Les aides complémentaires pour les dépenses de soins



Focus

40

SE SENTIR EN SÉCURITÉ ET ÉCOUTÉ·E

43

PRENDRE SOIN DE SOI

- Les ateliers de prévention santé
- La marche
- Les centres de santé
- Les centres de vaccination de la Ville de Paris
- Les consultations de l'AP-HP
- Les bilans gratuits de la CPAM
- Les accueils cancer de la Ville de Paris
- L'aide au paiement de la mutuelle
- Se prémunir contre les canicules



68

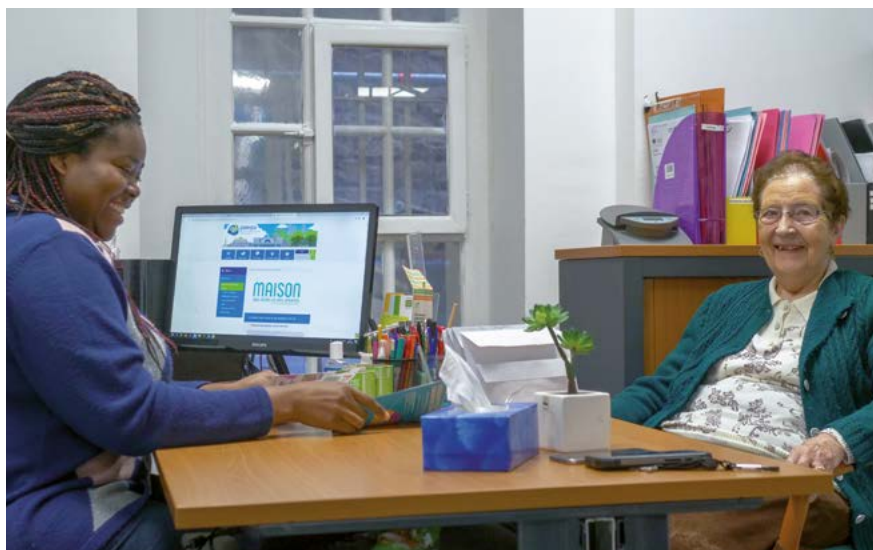
CARNET D'ADRESSES



OÙ S'INFORMER ?

De nombreuses structures proches
de votre domicile sont à votre disposition
pour vous informer, vous orienter,
vous accompagner dans vos démarches...
Ces services mis en place par
la Ville de Paris, gratuits et assurés
par des professionnel-le-s,
sont à même de répondre
à vos interrogations relatives
aux aides et prestations sociales,
aux problèmes juridiques,
ou tout simplement
à la vie quotidienne.





LES MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS

Ce sont les lieux ressources où obtenir des informations sur les services et les aides pour les personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que pour leurs aidants. Des professionnel-le-s peuvent également se déplacer à domicile, en cas de besoin. Les six Maisons des aînés et des aidants, réparties

sur le territoire parisien, proposent leurs services **gratuitement** et vous **accueillent du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30**, avec ou sans rendez-vous.

Vous pouvez également les contacter par téléphone ou par mail.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SPÉCIALISÉE
DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS
ET DE LEUR ENTOURAGE (TRAVAILLEURS SOCIAUX, INFIRMIERS,
ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOLOGUES, MÉDECINS GÉRIATRES...)
Y EST À VOTRE DISPOSITION
POUR VOUS INFORMER ET VOUS PRODIGUER
DES CONSEILS PERSONNALISÉS.**

LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)



Le CASVP est un établissement public municipal qui met en œuvre l'action sociale parisienne auprès des plus vulnérables : aides et prestations sociales, accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles, des couples, des personnes en difficulté... Il gère des équipements pour l'accueil, l'hébergement et la restauration des personnes âgées et des personnes en difficulté ou sans-abri.

**N'HÉSITEZ PAS
À VOUS RENDRE SUR PLACE
POUR RECEVOIR
DES CONSEILS
PERSONNALISÉS.**

Le CASVP dispose d'antennes dans les 20 arrondissements parisiens.

Ces CASVP d'arrondissement vous orientent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches :

- Ouverture de vos droits aux aides municipales sous conditions (plafond de ressources, durée de présence à Paris...).
- Accès à des établissements adaptés aux seniors et aux personnes handicapées (clubs de loisirs, restaurants Émeraude, résidences).
- Proposition d'un accompagnement social.
- Orientation vers les organismes sociaux compétents.
- Aide aux démarches administratives.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**

→ **www.paris.fr/equipements/centres-d-action-sociale**

Vous pouvez également vous adresser aux **services sociaux de proximité du CASVP**, qui ont pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner toute personne rencontrant des difficultés, quelle que soit la nature de son problème (accès aux droits, prévention des expulsions, insertion socioprofessionnelle, gestion du budget, surendettement, aménagement de l'habitat...).

→ **Voir le carnet d'adresses page 77.**

→ **www.paris.fr/equipements/services-sociaux-de-proximite**

PEPS.fr, le site des offres sociales parisiennes et de l'accompagnement au quotidien

Le site **Paris Espace Partagé et Solidaire (PEPS)**

vous propose un catalogue d'offres sociales, accessible depuis votre smartphone, ordi et tablette, avec des informations classées en trois thèmes :

- Vivre au quotidien : se nourrir, se soigner, être aidé dans mes démarches, etc.
- S'occuper de soi : sport, culture, loisirs, et lien social
- Se former et accéder à l'emploi

Si vous êtes accompagné-e par les services sociaux, votre référent-e social-e peut vous proposer PEPS + pour des échanges simplifiés. → **peps.paris.fr**



peps parisespacepartagé & solidaire

Accompagnement juridique

LES PERMANENCES JURIDIQUES

Ces permanences permettent de vous informer sur toute question juridique ou administrative, de prendre connaissance des démarches à entreprendre et des différentes procédures.

Permanences **gratuites, confidentielles et anonymes.**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Aides et démarches
→ Aides, allocations et subventions → Les aides juridiques gratuites près de chez vous
→ Les permanences juridiques

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Vous cherchez des informations ou de l'aide concrète pour vos démarches juridiques ? Vous pouvez vous rendre dans les PAD de la Ville de Paris, lieux d'accueil gratuits, qui organisent des **permanences d'accès au droit et des permanences juridiques spécialisées.**

Des professionnel-le-s du droit répondent à vos questions dans tous les domaines (logement, droit des étrangers, surendettement, discriminations...).

Uniquement sur rendez-vous.

CINQ PAD EXISTENT À PARIS, DANS LES ARRONDISSEMENTS SUIVANTS : 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e

→ Voir le carnet d'adresses page 73.

→ **www.paris.fr/equipements/points-d'accès-au-droit-pad**

LE MÉDIATEUR DE PARIS

Le médiateur apporte son **aide à tout usager qui rencontre un litige avec un service de la Ville, ou un bailleur social parisien**. Une fois votre recours initial effectué auprès du service

concerné, et si cette réponse ne vous donne pas satisfaction, ou à défaut de réponse, il vous est possible de déposer une requête en médiation.

→ <https://mediation.paris.fr>

TROIS FAÇONS DE TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE



**EN COMPLÉTANT
LE FORMULAIRE EN LIGNE**



**PAR COURRIER POSTAL
ORDINAIRE***



**EN PRENANT RENDEZ-VOUS
AVEC UN·E REPRÉSENTANT·E
DANS L'UNE DES PERMANENCES****

* Adresse : **Monsieur le médiateur** de la Ville de Paris
Mission de la Médiation - 1, place Baudoyer - 75004 Paris

Il est inutile d'écrire en recommandé avec accusé de réception : toute saisine fait l'objet d'un accusé de réception par la Mission de la Médiation.

** Coordonnées des permanences du médiateur de Paris :
<https://mediation.paris.fr/mediation/faire-appel-au-mediateur.html>

LES CAFÉS SOCIAUX POUR LES MIGRANT·E·S ÂGÉ·E·S

Il existe quatre cafés sociaux à Paris destinés aux personnes âgées isolées issues de l'immigration, dans lesquels **bénéficier de l'accompagnement de travailleurs sociaux** pour faciliter l'accès aux droits : constitution de dossier de retraite, ouverture de droits concernant la santé, le logement, le séjour... Des informations collectives sont également organisées sur le thème de la prévention de la santé.

- **Espace Farabi** - 10° : **01 45 96 04 06**
- **Dejean** - 18° : **01 42 23 05 93** ou www.cafesocial.org
- **L'Arbre à Palabres** - 19° : **01 77 14 12 50** (Association A2D)
- **Belleville** - 20° : **01 40 33 25 25** ou www.cafesocial.org

PRÉPARER SA RETRAITE

Pour en profiter pleinement et sereinement,
cette nouvelle page de votre vie s'anticipe.
Voici quelques conseils sur les démarches
à suivre et où vous renseigner afin de faire
valoir vos droits à la retraite.





Retracer sa carrière professionnelle

À partir de l'âge de 35 ans, vous recevez tous les 5 ans votre **relevé de situation individuel**. Ce relevé vous est adressé par l'un des organismes dont vous dépendez ou avez dépendu en dernier lieu. Il reprend tous les droits acquis dans tous vos régimes de retraite obligatoires de base et complémentaires.

→ www.info-retraite.fr



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER
VOTRE RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUEL EN LIGNE
À TOUT MOMENT, QUEL QUE SOIT VOTRE ÂGE.**

Connaître sa caisse de retraite

La caisse de retraite dont vous relevez dépend de votre ancienne activité.

Si vous étiez :

SALARIÉ-E



Votre retraite de base est gérée par l'**Assurance retraite***. Son montant dépend essentiellement des revenus d'activité, de la durée d'activité et de l'âge de départ. Ce dernier, lié bien sûr à la date de naissance, dépend aussi de votre situation ou du choix effectué : départ dès l'âge légal ? Départ lorsque la retraite sera calculée au taux maximum ? Souhait de prolonger son activité ? Rachat des périodes pour lesquelles vous n'avez pas ou peu cotisé ?

→ www.lassuranceretraite.fr

COMMERÇANT-E OU ARTISAN-E



Votre retraite est gérée par la **Sécurité sociale des Indépendants**

(**ex-RSI**). Son calcul s'établit sur les revenus d'activité, la durée d'activité et l'âge de départ.

→ www.secu-independants.fr

PROFESSION LIBÉRALE



Le régime de base est proportionnel aux revenus, quelle que soit

la caisse d'appartenance.

Il existe dix caisses :

- **CRN** (notaires) ;
- **CAVOM** (officiers ministériels, officiers publics et de compagnies judiciaires) ;
- **CAVEC** (experts-comptables et commissaires aux comptes) ;
- **CARCDSE** (chirurgiens-dentistes et sages-femmes) ;
- **CARPIMKO** (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes) ;
- **CARPV** (vétérinaires) ;
- **CAVP** (pharmaciens) ;
- **CAVAMAC** (agents généraux d'assurances et des mandataires non-salariés de l'assurance et de la capitalisation) ;
- **CNBF** (pour la retraite de base et la retraite complémentaire des avocats) → www.cnbf.fr
- **CNAVPL** (l'ensemble des autres professions libérales : architectes, psychothérapeutes, psychologues, ou encore les guides de haute montagne, etc.) ;
→ www.cnavpl.fr

* L'Assurance retraite : la retraite du régime général des salariés du secteur privé, des contractuels de la fonction publique et des artistes-auteurs. En 2020, l'Assurance retraite gèrera également la retraite des travailleurs indépendants.



EXPLOITANT·E AGRICOLE



Votre retraite est gérée par la **MSA** (Mutualité sociale agricole).

La retraite de base est composée d'une part forfaitaire calculée en fonction du nombre de trimestres effectués et d'une part proportionnelle au regard des points de cotisation.

→ www.msa.fr

FONCTIONNAIRE D'ÉTAT



Votre retraite de fonctionnaire d'État dépend du **service**

des pensions du ministère de l'Action et des Comptes publics.

→ <https://retraitesdeletat.gouv.fr>

FONCTIONNAIRE TERRITORIAL ET HOSPITALIER



Votre retraite dépend de la **CNRACL** (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) pour les agents titulaires et de l'**IRCANTEC** (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques) pour les agents contractuels des trois fonctions publiques.

→ www.cnracl.retraites.fr

→ www.ircantec.retraites.fr

La retraite complémentaire des salariés

Elle est gérée par l'**Agirc-Arrco**. Les cotisations sont traduites en nombre de points. Le montant annuel de la retraite est ensuite calculé en multipliant ce total par la valeur annuelle du point fixée chaque année au 1^{er} avril.

POUR DEMANDER VOTRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Vous devez déposer un dossier auprès de l'Agirc-Arrco de votre dernier employeur.

→ www.agirc-arrco.fr

COMMENT PERCEVOIR UNE PENSION DE RÉVERSION ?

Au décès de votre époux·se ou ex-époux·se, vous pouvez percevoir une **pension de réversion**. Le versement de celle-ci par la Sécurité sociale est possible, sous certaines conditions, lorsque le·la défunt·e exerçait une activité salariée ou non salariée. La pension est égale à **54 %** de la retraite que votre époux·se ou ex-époux·se percevait ou aurait pu percevoir (majorations non comprises).

Pour cela, vous devez adresser le formulaire de demande de retraite de réversion à la caisse de retraite du·de la défunt·e.

LE·LA CONJOINT·E SURVIVANT·E PEUT ÉGALEMENT PRÉTENDRE À UNE PENSION DE RÉVERSION CALCULÉE À PARTIR DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU·DE LA DÉFUNT·E, SELON CERTAINES CONDITIONS.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.agirc-arrco.fr → Particuliers → Demander ma retraite
→ La pension de réversion



CHOISIR SES LOISIRS

Sports, culture,
voyages... la Ville
de Paris propose
de nombreuses
activités pour tous
les goûts et envies,
adaptées à chacun.

Les loisirs du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)



L'UNIVERSITÉ PERMANENTE DE PARIS

Vous souhaitez explorer de nouveaux domaines ou améliorer vos connaissances ? L'Université permanente de Paris propose aux Parisien·ne·s un **large programme de conférences** (musique, sciences, littérature, beaux-arts...) animées par des spécialistes reconnu·e·s, des **promenades commentées** ainsi que des **ateliers**.

→ Voir le carnet d'adresses page 69.

→ www.paris.fr

LES CLUBS SENIORS

Les 65 clubs seniors du CASVP proposent de **nombreuses activités gratuites** (manuelles, culturelles, artistiques, physiques, multimédia...) ainsi que des stages et des ateliers avec une participation financière calculée en fonction de vos revenus. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, des animateurs vous accueillent et vous guident en fonction de vos attentes et de vos centres d'intérêt.

→ Voir le carnet d'adresses page 70.

→ www.paris.fr



LES AUTRES ACTIVITÉS

Les activités culturelles



Vous pouvez bénéficier de places gratuites pour :

- des spectacles (théâtre, concert, cinéma...)
- des sorties en famille dans les musées, jardins et monuments de la capitale
- des croisières sur la Seine
- des visites guidées

Les déjeuners-Réveillons



Pour les fêtes de fin d'année, des déjeuners-réveillons avec spectacle

ou animation dansante sont organisés dans des restaurants. Participation financière demandée (priorité aux personnes aux revenus les plus modestes).

Les voyages



Vous pouvez participer à des excursions et des séjours en France et en Europe (d'avril à octobre).

Participation financière demandée (priorité aux personnes aux revenus les plus modestes).

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour connaître les conditions d'accès aux loisirs proposés par le **CASVP**, rendez-vous sur **Paris.fr** ou renseignez-vous auprès du centre d'action sociale de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**





Les activités sportives

LE SPORT À PROXIMITÉ GRÂCE AU PROGRAMME PARIS SPORT SENIOR

Ce programme permet aux **seniors titulaires de la carte Citoyenne-Citoyen** d'accéder **gratuitement** à une offre complète d'activités sportives au sein d'une trentaine

d'équipements sportifs municipaux. Marche nordique, taekwondo, gym douce, tennis, stretching... le programme est riche et varié !

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Sports et loisirs
→ Comment faire du sport ? → Faites gratuitement du sport grâce à Senior

GYMNASTIQUE ET FOOTING LE DIMANCHE MATIN

Des séances gratuites de gymnastique et de footing encadrées par des animateurs sportifs de la Ville de Paris sont proposées **tous les dimanches matin** dans plusieurs parcs et jardins municipaux, **de 9 h à 12 h** (sauf jours fériés, vacances de Noël et d'été).

Au programme, des **activités adaptées à chacun** : assouplissement, renforcement musculaire, étirements, footing, jeux... **Inscription possible tout au long de l'année**, sur place. Pour la marche nordique, le matériel est prêté.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Sports et loisirs
→ Comment faire du sport ? → Les activités sportives encadrées, toute l'année → Activités sportives le dimanche matin

ALLER À LA PISCINE

Les piscines parisiennes vous accueillent toute l'année, quels que soient votre âge et votre niveau. Chaque piscine a ses propres horaires d'ouverture affichés à l'entrée et en ligne **sur paris.fr**. Elles proposent de très nombreux créneaux d'aquagym dont certains tout spécialement adaptés aux seniors.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Sports et loisirs
→ Où faire du sport → Nager à Paris



L'ACCÈS À LA PISCINE EST :

- gratuit pour les détenteurs de la carte La carte Les Plus Pass Paris Seniors, (voir page 35),
- à tarif réduit pour les Parisien·ne·s de 65 ans et plus



Les activités culturelles

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La Ville de Paris vous accueille dans ses **57 bibliothèques de prêts et 15 bibliothèques patrimoniales et spécialisées**, ouvertes à tous·tes et gratuites. Des lieux de vie et de culture où vous pouvez emprunter des documents, participer aux animations (atelier, conférence, lecture, projection...) ou simplement vous arrêter quelques instants pour lire la presse, travailler ou apprendre.

→ <https://bibliotheques.paris.fr>

LES COURS POUR ADULTES DE LA VILLE DE PARIS

Vous souhaitez apprendre le français ou une langue étrangère, découvrir comment créer une association, préparer un diplôme ? Les cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris offrent un large choix dans de nombreux domaines.

Toute demande d'inscription se fait en ligne

→ <https://cma.paris.fr>

LES ATELIERS BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS

Ouverts à toutes et tous, quel que soit votre degré d'initiation aux arts plastiques, les ateliers beaux-arts vous proposent des cours de dessin, peinture, gravure, sculpture, morphologie, photographie, histoire de l'art... sur 15 sites dans Paris.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Culture et patrimoine
→ Éducation artistique → Ateliers Beaux-Arts

Et aussi...

PARTIR EN VACANCES

Le **programme « Seniors en vacances »** mis en place par l'**ANCV** (Agence nationale pour les chèques vacances) permet aux personnes âgées de 60 ans ou plus (55 ans pour les personnes en situation de handicap) de bénéficier, à un tarif préférentiel, de séjours de cinq ou huit jours sur près de 200 destinations en France : mer, montagne ou campagne. Les départs se font toute l'année, à l'exception de juillet et août.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ancv.com → **Seniors en vacances**
ou composez le **numéro Azur 3240** et dites « seniors vacances ».

ACTIVITÉS EN TOUS GENRES DANS LES CENTRES PARIS ANIM'

Ouverts à tous·tes, les 49 centres **Paris Anim'** offrent une large palette d'activités (danse, sport, arts du spectacle, théâtre, artisanat, musique, informatique...) et d'animations (fêtes de quartier, rencontres, conférences, débats...) à des tarifs préférentiels. Inscriptions auprès du centre Paris Anim' dans lequel vous souhaitez suivre un cours.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → **Services et infos pratiques** → **Sports et loisirs**
→ **Loisirs** → **Centres Paris Anim'**

DES APPLIS POUR SE BALADER

BALADES PARIS DURABLE

L'application mobile Balades Paris durable **disponible gratuitement sur les plateformes pour iOS et Android** propose des promenades sur la thématique du développement durable dans la capitale.

PATRIMAP : LE PATRIMOINE EN MODE JEU DE PISTE

Promenez-vous dans la ville et **découvrez le patrimoine sur votre smartphone** : Patrimap vous guide et vous propose même un grand jeu de piste, dans tout Paris, tout au long de l'année. Les amateurs et amatrices peuvent y retrouver toutes les balades du patrimoine, rédigées par les conservateurs et conservatrices de la Ville de Paris.



La carte des accès à Internet dans Paris



La Ville de Paris a constitué une « cartographie du numérique » qui répertorie les **différents types d'activités** proposés par la ville et ses partenaires **autour du numérique** : assistance, facilitation et formations.
→ <https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/InclusionNumerique/>

S'initier à Internet

Communiquer avec vos proches, rechercher des informations... Pour vous permettre d'accéder à ces multiples possibilités, voici quelques solutions pour bénéficier de formations. Vous pourrez aussi vous créer une boîte mail si vous ne disposez pas d'ordinateur chez vous.

LES ATELIERS D'INITIATION ET LIBRES-SERVICES INTERNET DU CASVP

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) vous accompagne dans votre apprentissage des nouvelles technologies informatiques, soit lors d'ateliers Internet gratuits, en groupe, proposés dans certains **clubs seniors** (voir page 17), soit au travers des libres-services Internet.

CES ESPACES SONT ÉQUIPÉS D'ORDINATEURS SUR LESQUELS SURFER SUR LE WEB OU CRÉER VOTRE PROPRE BOÎTE MAIL.

Gratuit, mais réservation obligatoire.

Consultez le **CASVP** de votre arrondissement.

→ [Voir le carnet d'adresses page 69.](#)

LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN)

Ces espaces ont pour vocation de permettre aux Parisien-ne-s d'être égaux face aux nouvelles technologies et d'apprendre l'informatique. Certains d'entre eux proposent des cours spéciaux pour seniors débutants.

Gratuit. Renseignez-vous auprès de la **mairie** ou de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ [Voir le carnet d'adresses pages 68 et 73.](#)

LES FORMATIONS À INTERNET DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Une vingtaine de bibliothèques municipales proposent des **accès libres et des formations à Internet par niveau**. De l'initiation à l'informatique jusqu'au maniement plus précis de logiciels de retouche photo, ces ateliers multimédias, gratuits, s'adressent à tous les publics. Si vous souhaitez approfondir le sujet,

la **Bibliothèque François Villon (10^e)** possède un **fonds spécialisé dédié à l'informatique**.

Pour connaître plus précisément le programme de chacune de ces bibliothèques, contactez-les directement.

→ <https://bibliotheques.paris.fr>

ET SUR VOTRE SMARTPHONE...

Voici une liste d'applications parisiennes à télécharger gratuitement sur les plateformes pour IOS et Android :

- **Parisencompagnie** : une plateforme pour mettre en relation des personnes âgées isolées et des citoyens engagés bénévoles qui donnent de leur temps pour les accompagner lors de sorties de la vie quotidienne (*Voir page 42*).
- **DansMaRue** : un moyen pour transmettre directement les anomalies que vous constatez et vos propositions de végétalisation des rues ou des parcs de Paris.
- **P Mobile** : le service dématérialisé qui vous facilite le paiement du stationnement à Paris.
- **Balades Paris durable** : cette appli propose des promenades sur la thématique du développement durable dans la capitale.
- **Patrimap** : pour se promener dans la ville et découvrir le patrimoine sur son smartphone. Patrimap vous guide et vous propose même un grand jeu de piste, dans tout Paris, tout au long de l'année. Les amateurs peuvent y retrouver toutes les balades du patrimoine, rédigées par les conservateurs de la Ville de Paris.

SE RENDRE UTILE



Participer à un conseil
de quartier, faire
du bénévolat, échanger
des services...

Autant d'activités et bien
d'autres que la Ville
de Paris propose à celles
et ceux qui souhaitent
donner de leur temps et
partager leur expérience
avec les autres.



Participer à la vie citoyenne

LES CONSEILS...

... de quartier. À Paris, il existe 123 conseils de quartier, **ouverts à toutes et tous**. Lieux d'information et d'échange, tous les sujets de la vie locale y sont débattus : urbanisme, environnement, circulation, solidarité, culture... Ce sont de vrais relais entre les services de la mairie, les élu-e-s et les habitant-e-s du quartier. Pour y participer, contactez la **mairie de votre arrondissement**.

→ Voir le carnet d'adresses page 68.

... des seniors. Ces instances permettent aux seniors de s'impliquer davantage dans la vie de la cité. Des questions aussi variées que l'amélioration de leur qualité de vie ou la mise en place de loisirs spécifiques y sont abordées. Pour savoir si votre arrondissement dispose d'un conseil des seniors, renseignez-vous auprès de la **mairie de votre arrondissement**.

→ Voir le carnet d'adresses page 68.

DÉPOSER UN PROJET AU BUDGET PARTICIPATIF

Végétalisation de l'espace public, aménagement des quais de Seine, mise en sécurité d'un carrefour devant une école... Chaque année, les Parisien-ne-s peuvent déposer des projets au budget participatif.

Il suffit de posséder un compte Paris.fr, dont la création est libre et gratuite. Une nouvelle occasion de développer des projets pour rendre notre ville encore plus bienveillante et accueillante pour les seniors.

→ <https://budgetparticipatif.paris.fr>



La carte Citoyenne-Citoyen de Paris

Vous aimez Paris et vous souhaitez vous engager, partager, découvrir, participer à la vie de la cité ?

La Ville de Paris a créé pour vous la carte Citoyenne-Citoyen de Paris, grâce à laquelle vous pouvez assister au Conseil de Paris, découvrir des lieux insolites, participer à des formations citoyennes, rencontrer des élu-e-s...

POUR DEMANDER VOTRE CARTE

www.paris.fr → Participez → Agenda citoyen → Participer avec la carte Citoyenne-Citoyen de Paris



Devenir bénévole

Si vous souhaitez rester actif, transmettre votre expérience et votre savoir-faire aux futures générations, vous impliquer dans la vie citoyenne, vous engager pour une cause ou donner du temps à ceux qui en ont le plus besoin... Devenez bénévole !

Vous pouvez choisir des missions de bénévolat, en fonction de l'endroit où vous habitez, de vos centres d'intérêt et de vos disponibilités, avec le site Internet **jemengage.paris.fr**

Vous pouvez aussi vous rapprocher d'associations comme

Tous bénévoles, France Bénévolat, et **Benenova** qui aiguillent tous ceux qui, à Paris, cherchent à faire du bénévolat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Tous bénévoles :** www.tousbenevoles.org
- **France Bénévolat :** 01 40 61 01 61
www.francebenevolat.org
- **Benenova :** www.benenova.fr

LA VILLE DE PARIS VOUS PROPOSE DE VOUS ENGAGER DANS DES DOMAINES VARIÉS DONT

**LA SOLIDARITÉ****LA CULTURE****LE SPORT**

S'ENGAGER AUPRÈS DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)

Vous pouvez vous engager auprès du CASVP et y devenir bénévole.

Vous pourrez, à votre rythme :

- **créer du lien social** avec les usagers en relation avec les équipes du CASVP
- **accompagner et aider** l'utilisateur au quotidien
- **rendre des visites** de convivialité
- **participer à des ateliers** d'animations au sein des établissements du CASVP

• tenir des permanences

d'information sur les aides du CASVP ou des permanences d'écrivain public

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Participez → Agir
→ S'engager bénévolement →
Devenir bénévole au Centre d'action sociale de la Ville de Paris



PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE PARISIENNE

Le tissu associatif parisien offre de nombreuses possibilités. N'hésitez pas à vous rendre dans les **Maisons de la Vie associative et citoyenne** qui pourront vous renseigner, vous conseiller et vous faire découvrir les associations qui se trouvent près de chez vous.

→ Voir le carnet d'adresses page 72.

LES RÉGIES DE QUARTIER

Ces structures associatives – qui regroupent collectivités locales, bailleurs sociaux, associations locales, entreprises et habitant-e-s – concilient la dynamisation économique locale et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté du quartier (allocataires RSA, chômeurs de longue durée, jeunes sans emploi, femmes isolées...) en leur proposant des emplois. Les habitant-e-s du quartier sont à la fois bénéficiaires des emplois offerts et usagers des services rendus (second œuvre bâtiment, nettoyage d'espaces collectifs, entretien d'espaces verts...).

→ Voir le carnet d'adresses page 73.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Insertion, emploi et formations
→ Formations → Lieux ressources → Les régies de quartier

ÉCHANGER DES SERVICES GRÂCE AUX ACCORDERIES

Une accorderie propose aux habitant-e-s d'un même quartier d'échanger des services en fonction de leurs savoir-faire.

LES ÉCHANGES NE SE MONNAYENT PAS EN EUROS MAIS EN TEMPS.

Par exemple, vous proposez une heure de dépannage informatique contre une heure d'un autre service. Les domaines sont variés : initiation à la photographie, accompagnement pour sorties culturelles ou courses, cours divers, couture, etc. L'inscription est valable dans toutes les accorderies.

L'ACCORDERIE PARIS SUD

6 rue Maurice-Bouchor - 75014
et chez Florimont,
au Château Ouvrier
5 place Marcel Paul - 75014
www.accorderie.fr → Choisir son
accorderie → Accorderie Paris Sud

L'ACCORDERIE PARIS 18

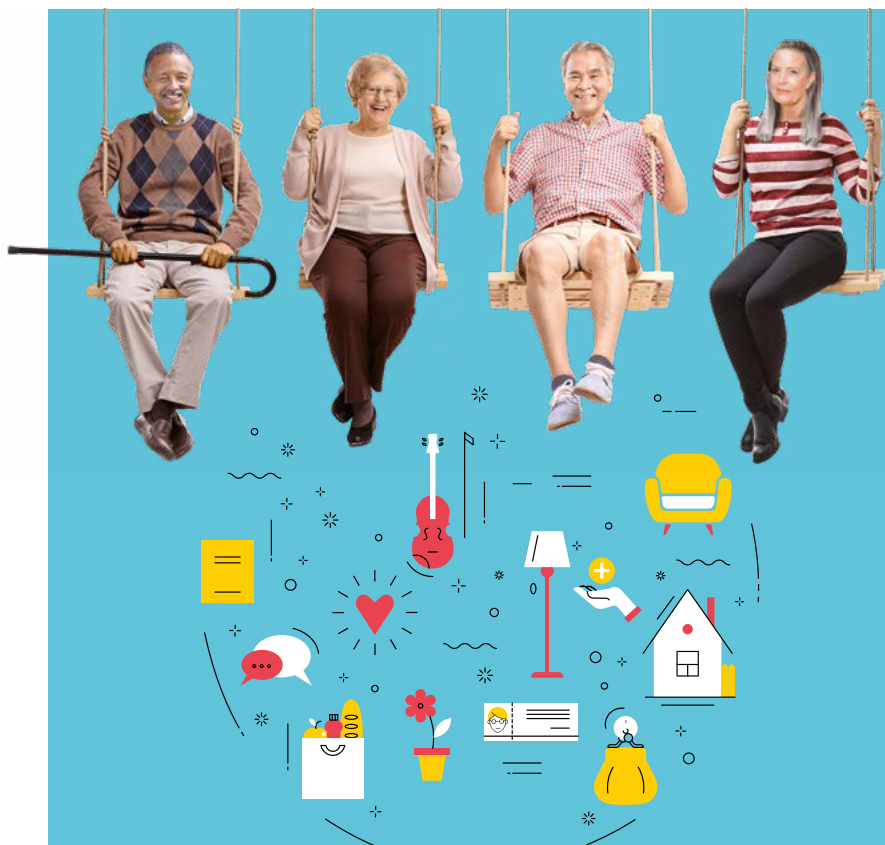
10 avenue de la Porte
de Montmartre - 75018
01 84 17 35 14
www.accorderie.fr → Choisir son
accorderie → Accorderie Paris 18^e

L'ACCORDERIE PARIS 19

23 bis rue Mathis - 75019
20 rue d'Alsace-Lorraine - 75019
www.accorderie.fr → Choisir son
accorderie → Accorderie Paris 19^e

L'ACCORDERIE PARIS GRAND BELLEVILLE

43 rue des Panoyaux - 75020
07 69 09 03 55
belleville@accorderie.fr
www.accorderie.fr → Choisir
son accorderie → Accorderie
Paris Grand Belleville



SIMPLIFIER SON QUOTIDIEN

Prendre ses repas,
aménager son
intérieur, se faire
accompagner
dans ses sorties...
Pour ces actions
du quotidien,
la Ville de Paris
met tout en œuvre
pour vous faciliter
la vie !



LES RESTAURANTS PARIS ÉMERAUDE

Si vous êtes Parisien-ne de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si vous êtes reconnu-e inapte au travail), les **44 restaurants Paris Émeraude**, gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, **vous accueillent pour le déjeuner, du lundi au vendredi** (et certains le samedi). Des adresses chaleureuses, où les chefs préparent chaque jour des **menus traditionnels, équilibrés et gourmands**, à déguster

seul-e ou en famille et/ou ami-e-s. Trois formules sont proposées : le **libre-service**, le **service à table** ou le **repas à emporter**. Le **prix du repas est calculé en fonction de votre imposition**, à l'exception des bénéficiaires de Paris Solidarité, Complément Santé Paris et de l'Aide sociale, pour lesquels un tarif inférieur est appliqué. Vos proches bénéficient également d'un tarif spécifique.

LA VARIÉTÉ ET LA QUALITÉ DANS VOTRE ASSIETTE !



DES PLATS MAISON
À BASE DE PRODUITS
RÉGIONAUX,
FRAIS ET DE QUALITÉ



**DES PRODUITS LABELLISÉS
ET SANS OGM.**
25 % DES PRODUITS BIO
(LÉGUMES, FÉCULENTS, LAITAGES)



**UN MENU
VÉGÉTARIEN**
PROPOSÉ UNE FOIS
PAR SEMAINE

POUR CONNAÎTRE LES HORAIRES D'OUVERTURE

Contactez le **restaurant Émeraude** le plus proche de chez vous

→ **Voir le carnet d'adresses page 76.**

→ **www.paris.fr/Équipements/Restaurants Émeraude**

ET SI VOUS VOUS FAISIEZ LIVRER VOS REPAS ?

Vous avez 65 ans et plus (ou 60 ans si vous êtes reconnu-e inapte au travail) et vous n'êtes plus en mesure de préparer seul-e vos repas ?

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) vous propose un

service de port de repas à domicile.

Une participation financière est demandée aux bénéficiaires en fonction de leur montant d'imposition.

Service soumis à conditions.

COMMENT ÇA MARCHE ?



**VOUS DÉFINISSEZ
VOS BESOINS :
PETIT-DÉJEUNER,
DÉJEUNER, DÎNER**



**LES REPAS
SONT CONDITIONNÉS
EN BARQUETTES
INDIVIDUELLES**



**ET TRANSPORTÉS
EN VÉHICULE RÉFRIGÉRÉ
JUSQU'À CHEZ VOUS**

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignez-vous auprès du **CASVP** de votre arrondissement

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**

www.paris.fr → **Services et infos pratiques** → **Aides et démarches** → **Aides, allocations et subventions** → **Aides soutien à domicile** → **Port de repas à domicile pour les personnes âgées**





COÛT DE
LA LIVRAISON
3 €

VOTRE MARCHÉ LIVRÉ À DOMICILE

Plusieurs marchés de la capitale vous proposent désormais un **service de livraison à domicile**.

COMMENT ÇA MARCHÉ ?



**VOUS FAITES
VOS COURSES SUR
LE MARCHÉ**



**VOUS VOUS RENDEZ
AU STAND DÉDIÉ
« LIVRAISON » POUR
DÉPOSER VOS ACHATS**



**VOUS ÊTES ENSUITE LIVRÉ-E
DANS LA JOURNÉE À L'ADRESSE
DE VOTRE CHOIX, DANS UN RAYON
D'UN KILOMÈTRE**

**IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE COMMANDER EN LIGNE
DES PANIERS DE PRODUITS**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Actualités → Les marchés parisiens lancent la livraison à domicile

LES ÉPICERIES SOCIALES

Parmi les différents dispositifs d'aide alimentaire proposés dans la capitale, les épiceries sociales vendent des **produits d'alimentation et d'hygiène à un coût réduit**. Accessibles sous conditions de ressource.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Social et solidarités → Personnes en situation de précarité → Distribution de repas → Les épiceries sociales

Se déplacer

LE PAM 75

Disponible 7 j/7, de 6 h à minuit, le service PAM 75 est un **dispositif de transports spécialisés** qui permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite de se déplacer. Le PAM 75 est le fruit d'un partenariat entre Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France et la Ville de Paris.

→ www.pam-info.fr



LE PASS PARIS SENIORS

Nouveau nom du « Navigo Émeraude Améthyste », le Pass Paris Seniors offre aux Parisien-ne-s âgé-e-s de 65 ans et plus (ou de plus de 60 ans reconnu-e-s inaptes au travail) la possibilité de **se déplacer gratuitement** sur l'ensemble du réseau de transport public en Île-de-France. Cette aide est soumise à conditions de ressources, de domicile et de régularité du séjour.



La carte **Les Plus Pass Paris Seniors**, associée au Pass Paris Seniors, permet d'obtenir la gratuité d'accès dans certains établissements gérés par la Ville de Paris : parcs et jardins, piscines, établissements sportifs de plein air...

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignez-vous auprès du **CASVP** de votre arrondissement

→ [Voir le carnet d'adresses page 69.](#)

www.paris.fr → [Services et infos pratiques](#) → [Aides et démarches](#) → [Aides, allocations et subventions](#) → [Aides aux transports](#)

ADAPTER SON LOGEMENT

Pour rester chez vous le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions, il peut être nécessaire d'adapter votre logement et de réaliser des travaux dans votre cuisine, vos toilettes ou votre salle de bains, afin d'y installer des mains courantes, des barres de maintien, des poignées de rappel ou encore un système de fermeture et d'ouverture de portes ou fenêtres, etc. Pour vous aider dans ces aménagements, voici les différents lieux ressources où trouver des conseils individualisés :

- **La Maison des aînés et des aidants** près de chez vous peut mettre à votre disposition une liste de fournisseurs spécialisés, ainsi que des coordonnées d'ergothérapeutes
→ **Voir le carnet d'adresses page 73**

- **L'association SOLIHA** travaille à l'amélioration des conditions d'habitat des personnes fragiles et favorise le maintien des personnes dans leur logement. Elle peut vous conseiller, que vous soyez propriétaire ou locataire, pour trouver le mode de financement du projet d'amélioration de votre logement et vous aider à solliciter l'aide à l'amélioration de l'habitat. (Aide soumise à conditions)

→ <http://75-92-95.soliha.fr>

→ **01 42 66 35 98**

- **L'espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie (ESCAVIE)** est un lieu d'exposition des matériels adaptés à l'aménagement du logement des seniors. Vous pouvez également y obtenir des conseils individualisés.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cramif.fr → À votre service
→ Assuré → Bénéficiaire de conseils sur le handicap → Escavie

- **Votre caisse de retraite, et votre complémentaire retraite** peuvent prendre en charge, sous certaines conditions, la visite d'un ergothérapeute à votre domicile ou une partie du montant des travaux à réaliser.
- **Votre bailleur social** peut aussi vous conseiller et adapter votre logement. Renseignez-vous auprès de votre gardien·ne ou de votre antenne locale.
- **Votre pharmacien·ne** peut également vous conseiller dans le choix d'un matériel adapté.

Les conseils d'un ergothérapeute pour poser le bon diagnostic

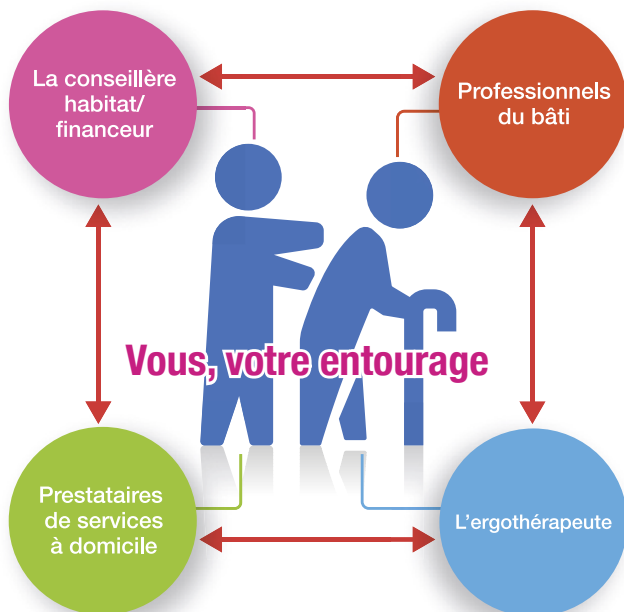
En analysant les situations de votre vie quotidienne, ces spécialistes peuvent poser un diagnostic sur vos besoins. Ils vous font ensuite des recommandations sur les équipements adaptés à installer ou les travaux à réaliser chez vous.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE)

→ www.anfe.fr

→ 01 45 84 30 97

→ accueil@anfe.fr





LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : UNE SOLUTION GAGNANT-E GAGNANT-E

Beaucoup de Parisien-ne-s retraité-es vivent seul-e-s et disposent d'une ou plusieurs chambres libres dans leur appartement.

Dans le même temps, beaucoup de jeunes, étudiant-e-s, stagiaires, jeunes travailleurs... cherchent un logement financièrement accessible à Paris. Partant de ce constat, il est proposé de **mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement et des seniors désireux de compagnie et/ou d'un complément de revenu**.

Selon la formule choisie, la cohabitation consiste en une mise à disposition gratuite d'une chambre meublée contre une présence régulière le soir, la nuit et certains week-ends, ou bien contre une indemnité d'occupation. Cette cohabitation peut être mise en place quel que soit votre statut : propriétaire, locataire dans le parc privé, locataire d'un logement social.

Avec l'aide de l'une des associations spécialisées dans cette solution d'hébergement – **Le PariSolidaire** ou **Ensemble2générations** –, jeune et senior définissent ensemble, dans une « convention d'occupation », l'organisation de la vie quotidienne en tenant compte des demandes et des impératifs de chacun.

Les associations sont garantes du bon déroulement de la cohabitation selon les principes énoncés par la Charte de la cohabitation intergénérationnelle de la Ville de Paris.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Le PariSolidaire IDF :**
www.leparisolidaire.fr
01 42 27 06 20
contact@leparisolidaire.fr
- **Ensemble2générations :**
ensemble2generations.fr
06 33 33 53 47
contact@ensemble2generations.fr

LE PORT'ÂGE DE LIVRES À VOTRE DOMICILE

Vous aimez lire mais vous ne pouvez plus vous déplacer à la bibliothèque ? Grâce au service Port'âge mis en place par la Ville de Paris, les ouvrages – revues, textes en gros caractères, romans, documentaires, méthodes de langue, bandes dessinées, romans en langue étrangère, textes lus sur CD... – viennent à vous ! Une livraison assurée par des jeunes en service civique qui peuvent aussi vous accompagner jusqu'à

la bibliothèque. **Ce service est gratuit et l'inscription se fait par téléphone auprès de votre bibliothèque de quartier.** Lors de la première visite, le « porteur de livres », accompagné d'un-e bibliothécaire, vous présente le service et identifie vos goûts et vos envies. Vous fixez ensuite ensemble les rendez-vous selon votre emploi du temps.

→ **Voir le carnet d'adresses page 68 pour connaître les bibliothèques offrant ce service.**

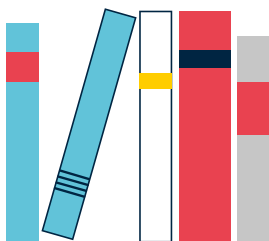
COMMENT ÇA MARCHE ?



**LORS D'UNE PREMIÈRE VISITE,
LE BIBLIOTHÉCAIRE
VOUS PRÉSENTE LE SERVICE
ET IDENTIFIE VOS GOÛTS**



**LE JEUNE EN SERVICE CIVIQUE
VOUS APPORTE À DOMICILE
LES LIVRES CHOISIS
OU VOUS ACCOMPAGNE
À LA BIBLIOTHÈQUE**



Focus

SE SENTIR EN SÉCURITÉ ET ÉCOUTÉ·E

Avec l'âge, peut venir un sentiment de fragilité et de vulnérabilité.

Voici quelques conseils pratiques qui vous aideront à vivre votre quotidien sereinement, ainsi que des lieux où trouver un accompagnement en cas de problème.

CONSULTEZ LA BROCHURE

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



www.interieur.gouv.fr
→ Ma sécurité → Conseils pratiques → Conseils aux seniors

SENSIBILISATION

Différents organismes, tels que la Préfecture de police de Paris, participent à des opérations de sensibilisation pour faire connaître aux seniors les différentes formes de délinquance dont ils pourraient être victimes, mais également prodiguer **quelques conseils** :



DANS LA RUE

Privilégier de porter son sac en bandoulière et du côté du mur, et n'emporter qu'un minimum d'argent en liquide.



AU DISTRIBUTEUR

Ne jamais accepter l'aide d'un inconnu ; si besoin, se faire accompagner par une personne de confiance.



AU DOMICILE

Équiper sa porte d'un entrebâilleur, ne pas laisser rentrer les inconnus sans avoir exigé une carte professionnelle, même s'ils sont en uniforme ; en cas de refus ou de doute, ne pas les laisser rentrer à l'intérieur du domicile.



SI LA PERSONNE EST À L'INTÉRIEUR

Ne pas la quitter des yeux, solliciter la présence d'un voisin, ne pas communiquer ses coordonnées bancaires ni l'endroit où l'argent est caché.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Pour prévenir les risques de cambriolage pendant vos congés, la Préfecture de police peut assurer des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence.

La demande est à effectuer avant votre départ et peut se faire à deux endroits :

Commissariat central ou service de l'accueil et de l'investigation de proximité (SAIP) de votre arrondissement, ouvert 7 j/7, 24 h/24

Chaque arrondissement abrite une circonscription de sécurité de proximité dirigée par un commissaire central.

Brigade de délégation et d'enquête de proximité (BDEP), ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 20 h

PARIS AIDE AUX VICTIMES (PAV)

Vous avez été victime d'une infraction, volé-e, cambriolé-e, agressé-e ? Des juristes et des psychologues vous accueillent, **vous informent sur vos droits**, vous aident dans vos démarches et vous apportent **un soutien psychologique**.
Un service gratuit et confidentiel.

ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

L'hôpital Bretonneau propose **un appui spécialisé pour les personnes âgées victimes de faits de délinquance astucieuse** – abus de faiblesse, abus de confiance, escroqueries – ainsi que de faits de vols à la fausse qualité (vols réalisés au domicile des particuliers, par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnel-le-s, ou des représentant-e-s d'administration) et de vols avec violences, afin de les aider à gérer le traumatisme subi ainsi que le stress généré par l'enquête policière et la procédure judiciaire.

Deux centres sont à votre écoute :

PAV ANTENNE SUD ET SIÈGE DE L'ASSOCIATION

12, rue Charles-Fourier - 75013
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
01 45 88 18 00

PAV ANTENNE NORD

22, rue Jacques-Kellner - 75017
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30
01 53 06 83 50

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

L'association **ALMA Paris** écoute et oriente les signalements et les plaintes concernant les personnes âgées victimes d'actes de maltraitance. Ces signalements sont reçus essentiellement *via* la structure nationale d'écoute **3977** contre la maltraitance. L'association propose une écoute attentive, bienveillante et anonyme qui permet aux appelants de prendre conscience, de formuler et de formaliser leur plainte.

RETIRER OU DÉPOSER DE L'ARGENT EN TOUTE TRANQUILLITÉ

La Ville de Paris met gratuitement à votre disposition **un service d'accompagnement à la banque, assuré par des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.**

Sur un simple appel téléphonique, vous pouvez ainsi effectuer vos opérations bancaires auprès d'une agence ou retirer de l'argent au distributeur automatique de billets en toute tranquillité.

POUR EN BÉNÉFICIER

Appeler **quelques jours à l'avance le 01 42 76 77 77**



CE SERVICE DE PROXIMITÉ S'ADRESSE AUX PERSONNES QUI SE DÉPLACENT DE MANIÈRE AUTONOME

ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E DANS SES SORTIES



Si vous avez 65 ans et plus, vous pouvez **être accompagné·e gratuitement** pour vos sorties loisirs, vos rendez-vous médicaux et administratifs.

C'est le service proposé par **Paris en Compagnie**, une communauté de citoyen·ne·s engagé·e·s qui se mobilisent pour favoriser la mobilité des aîné·e·s et lutter contre leur isolement. Imaginé par la Ville de Paris, ce service est porté par **les Petits Frères des Pauvres, Lulu dans ma rue** et **Autonomie Paris Saint-Jacques**.

POUR EN BÉNÉFICIER OU FAIRE PARTIE DES CITOYEN·NE·S ENGAGÉ·E·S

- **01 85 74 75 76** du lundi au samedi de **14 h à 19 h**
- **parisencompagnie.org**
- Vous rendre au kiosque **Lulu dans ma rue** ou chez **Autonomie Paris Saint-Jacques**
- Téléchargez l'application mobile *(uniquement pour les citoyen·ne·s engagé·e·s)*

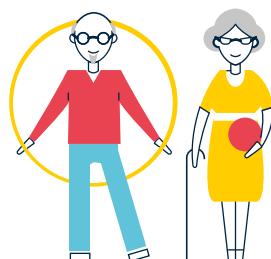


PRENDRE SOIN DE SOI

Une bonne condition
physique facilite
le quotidien et favorise
le prolongement
d'une vie indépendante
et active !

Actions de prévention

Les acteurs de la prévention autour des seniors parisiens sont réunis dans une instance, la conférence des financeurs, qui est présidée par la Ville de Paris. Un programme parisien de la prévention de la perte d'autonomie a été élaboré et de très nombreuses actions sont financées. → www.paris.fr



LES ATELIERS DE PRÉVENTION SANTÉ POUR « BIEN VIEILLIR »

▪ Le groupement des caisses de retraite pour la prévention (Prévention retraite Île-de-France) organise des « **ateliers du bien vieillir** ».

Au cours de ces séances, vous pouvez poser librement des questions et recevoir des conseils personnalisés.

Des thèmes très variés y sont abordés tels que **la nutrition, la mémoire, le sommeil, la santé, l'activité physique, l'équilibre et la prévention des chutes**. → <http://prif.fr>

▪ **Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** met en place dans ses clubs seniors des animations destinées à favoriser le « bien vieillir » : échanges sur la santé et le bien vieillir avec des professionnel-le-s de la santé, ateliers de prévention de chute, animations jeux mémoire et ateliers nutrition.

AUGMENTEZ VOTRE NOMBRE DE PAS QUOTIDIENS AVEC LE PROGRAMME D-MARCHE

L'association À la Découverte de l'âge Libre (ADAL) défend **les bienfaits de la marche** quotidienne, activité

de prévention simple et accessible à toutes et tous. Elle a créé le programme D-marche® dont l'objectif est d'inciter le grand public à marcher plus chaque jour. Elle met à disposition de chaque participant-e un podomètre pour calculer le nombre de pas réalisés chaque jour. Sur son site Internet, chacun peut retrouver des conseils et des encouragements pour augmenter son score quotidien.

→ www.d-marche.fr



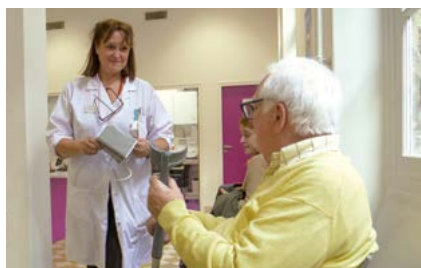
Les centres de soins et de consultations

LES CENTRES DE SANTÉ

À Paris, plus de 170 centres de santé, pratiquant le tiers-payant obligatoire ou complémentaire, offrent un accès aux soins de premiers recours, en secteur 1, ouverts à tous. La **Ville de Paris gère 7 centres**, dans les 3^e, 5^e, 13^e, 14^e et 18^e arrondissements. Ils participent à l'égalité d'accès aux soins de premier recours en proposant des consultations et soins de médecine générale et autres spécialités (chirurgie dentaire, soins infirmiers, pédicurie). Le centre polyvalent « **Epée de bois** » (5^e), avec la Maison des aînés et des aidants et les acteurs de santé

du territoire, développe un projet de santé innovant en faveur de la prise en charge et de la coordination des soins au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

→ **Voir le carnet d'adresses page 70.**



POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Santé → Se faire soigner
→ Les centres de santé parisiens

LES CENTRES DE VACCINATION DE LA VILLE DE PARIS

Gratuitement et sur rendez-vous, ces centres vous accueillent pour la mise à jour de vos vaccins : grippe, tétanos, poliomyélite, diphtérie, coqueluche...

Au centre Bertheau (13^e), vous trouverez le centre de vaccinations internationales (consultation et vaccins payants). → **Voir le carnet d'adresses page 70.**

À PARTIR DE 65 ANS VOUS POUVEZ VOUS FAIRE VACCINER GRATUITEMENT CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Santé → Prévention et dépistage → Se faire vacciner → Les centres de vaccinations

LES CONSULTATIONS DE L'AP-HP

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris propose des consultations spécialisées dans les pathologies liées au vieillissement.

Renseignez-vous auprès de votre **Maison des aînés et des aidants**.

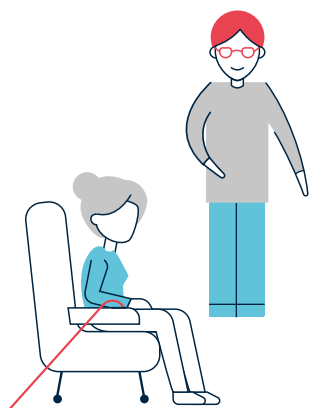
→ Voir le carnet d'adresses page 73.

→ www.aphp.fr/Geriatrie-gerontologie

LES BILANS GRATUITS DE LA CPAM

La Caisse primaire d'assurance maladie de Paris (CPAM) propose, **gratuitement et tous les cinq ans**, un examen médical complet dans l'une des huit antennes existantes.

→ Composez le **3646** pour être orienté-e vers l'antenne la plus proche de chez vous.



LES ACCUEILS CANCER

Les accueils cancer de la Ville de Paris

(ACVP) sont des structures extra-hospitalières destinées aux personnes atteintes de cancer et à leur entourage. Une équipe spécialisée de psychologues et d'assistantes sociales reçoit **gratuitement et sur rendez-vous** les malades et les proches à tout moment de la maladie. Les ACVP n'assurent pas de consultation médicale.

→ Voir le carnet d'adresses page 68.

AVEC LE COMPLÉMENT SANTÉ PARIS, LA VILLE VOUS AIDE À PAYER VOTRE MUTUELLE

Si vous êtes âgé-e de 65 ans et plus (ou de plus de 60 ans si vous êtes reconnu-e inapte au travail) et disposez de ressources modestes, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une **aide pour régler vos frais d'adhésion à une mutuelle** ou à un organisme complémentaire de santé.

→ Voir page 66.

En période de canicule

ANTICIPER ET SE PRÉMUNIR

Afin de limiter les conséquences des épisodes liées à des températures extrêmes, la Ville de Paris **engage différentes mesures de prévention et de communication** :

- Elle a instauré le **fichier CHALEX** (chaleurs extrêmes), qui permet aux Parisien-ne-s les plus vulnérables, qui le souhaitent, d'être suivi-e-s et accompagnée-s lors des périodes
- de fortes chaleurs et elle mobilise son personnel volontaire afin de conduire, le cas échéant, les personnes identifiées dans le fichier vers des salles « rafraîchies ».
- Elle met en place **un réseau de salles dites « rafraîchies »**, dans la capitale, en accès libre ou sur inscription pour les Parisien-ne-s en situation de fragilité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous êtes âgé-e de 75 ans et plus, vous avez des problèmes de santé ou vous avez peur d'être seul-e pendant l'été ?



**EN CAS DE
DÉCLENCHEMENT
DU PLAN CANICULE**



**DES AGENTS MANDATÉS PAR LA VILLE DE PARIS
VOUS APPELLENT POUR S'ASSURER
QUE VOUS ALLEZ BIEN**

**SI BESOIN, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ VOUS EST PROPOSÉ
ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES SECOURS SONT ENVOYÉS.
LES ÉCHANGES SE FONT EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ.**

**POUR BÉNÉFICIER DE CET ACCOMPAGNEMENT, INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT AUPRÈS DES SERVICES DE LA VILLE**

- Par téléphone au **3975**
- En remplissant le **bulletin d'inscription** envoyé début juin avec le journal *À Paris* à votre domicile.
Disponible également dans les **Maisons des aînés et des aidants**, les **mairies** d'arrondissement, les **centres d'action sociale de la Ville de Paris**, et les **services sociaux de proximité** (voir le carnet d'adresses pages 68, 69, 73 et 77).

Focus

PRISE EN CHARGE DES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

La maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les maladies apparentées nécessitent une prise en charge par différent.e.s professionnel.le.s.

CONSULTEZ LA BROCHURE



Le Guide d'aide à l'orientation des malades et des familles

Ce guide édité par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France vous donnera les informations nécessaires et des conseils pratiques pour vous aider à affronter la maladie d'Alzheimer.

Pour le consulter :

www.iledefrance.ars.sante.fr

→ **Acteurs handicap & grand âge** → **Grand âge** → **Alzheimer et maladies dégénératives**
→ **Publication**

ALZHEIMER

LES CONSULTATIONS MÉMOIRE

Si vous avez le sentiment d'être sujet à des troubles de la mémoire, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant. Celui-ci pourra vous orienter vers une consultation mémoire, qui permet d'évaluer ces troubles. Un bilan complet est réalisé afin de **poser un diagnostic** et de **proposer un traitement et un accompagnement personnalisés**. Un soutien psychologique, individuel ou en groupe, de la personne malade et de son aidant principal peut également être proposé.

LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Les personnes au stade précoce de la maladie d'Alzheimer peuvent bénéficier, sur prescription de leur médecin, de séances de soins à domicile prises en charge par l'assurance maladie. Une équipe spécialisée Alzheimer, composée de professionnel.le.s diplômé.e.s, intervient au domicile de la personne afin de stimuler ses capacités et diminuer ses éventuels troubles du comportement. Consultez votre **médecin traitant**, ou la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

LES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR

Ces structures reçoivent des personnes âgées vivant chez elles et atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou apparentée) un ou plusieurs jours par semaine. **Cette solution favorise la continuité du lien social et l'autonomie grâce aux différentes activités adaptées proposées et facilite le maintien à domicile.**

L'accueil en journée crée une rupture dans le rythme quotidien qui soulage aussi grandement les proches des malades. La Ville de Paris a mis en place une aide financière afin d'adapter le tarif en fonction des revenus de l'usager.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**

L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Créée en 1985 à l'initiative de familles de personnes malades et de professionnel·les du secteur sanitaire et social, France Alzheimer a pour mission de former, informer, accompagner, orienter et soutenir les personnes malades et leurs proches aidants.

→ **www.francealzheimer.org**



LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

Ce terme regroupe diverses activités et solutions – soutien psychologique, groupes de parole, conférences... – **pour les proches** qui entourent des malades d'Alzheimer, des malades atteints de la maladie de Parkinson ou des personnes en perte d'autonomie. L'objectif est d'éviter qu'elles ne s'épuisent physiquement et psychologiquement.

Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

PARKINSON

L'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

Cette association soutient et accueille les malades et leurs proches, en leur fournissant des informations sur la maladie, les traitements et les aides.

Par ailleurs, l'association permet aux malades de sortir de leur isolement en organisant des rencontres conviviales.

→ **www.franceparkinson.fr**

ENVISAGER UN NOUVEAU LIEU DE VIE

Pour répondre aux besoins et souhaits
des seniors, en lien avec leur degré d'autonomie,
différents lieux de vie sont proposés.





LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Ces établissements sont des ensembles de logements pour les seniors dotés de services collectifs (restauration, activités...).

Ils s'adressent à des **personnes autonomes qui souhaitent continuer à vivre dans un logement**, bénéficier des services proposés,

rompre l'isolement et vivre dans un environnement plus sécurisé, avec un loyer modéré.

Il en existe **41 à Paris dont 23 sont gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**.

Les autres sont des structures associatives ou privées lucratives.

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE DU CASVP

Les résidences autonomie du CASVP, ou résidences services, sont **au nombre de 23 (19 dans Paris, et 4 en banlieue), et proposent 1 524 studios**. Chaque studio, d'une surface entre 15 et 35 m², est doté d'un coin cuisine et d'une salle d'eau. Les plus grands peuvent accueillir un couple. Une prise en charge totale ou partielle du loyer par la Ville de Paris est accordée sous condition de ressources. L'attribution des logements se fait via une commission.

→ **Voir le carnet d'adresses page 75.**

→ **www.paris.fr/equipements → Résidences services**



Résidence-appartement Les Maréchaux, 15 rue Richer - 75009

LES RÉSIDENCES-APPARTEMENTS DU CASVP

Non meublés, ces logements sont destinés à des **seniors très autonomes** souhaitant être relogés dans de bonnes conditions tout en conservant une totale autonomie. Le CASVP gère **101 résidences-appartements (98 dans Paris, 3 en banlieue), soit 4 200 logements**. Ces derniers sont principalement des studios de 28 à 32 m² et quelques

deux-pièces de 45 m² peuvent être proposés à des couples. Certaines résidences-appartements disposent d'un club de loisirs et d'un restaurant Émeraude également accessibles aux non-résidents. L'attribution des logements se fait via une commission.
→ **Voir le carnet d'adresses page 74.**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Social et solidarités → Seniors à Paris → Logement seniors → Résidences-appartements

**EN FONCTION DE VOS RESSOURCES, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE AU LOGEMENT DÉLIVRÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE :
L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)
OU L'ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIAL (ALS).**

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les EHPAD sont des structures médicalisées – publiques, associatives ou privées lucratives – pour **personnes âgées en perte d'autonomie**.

Paris en compte aujourd'hui 81, dont 16 EHPAD publics gérés par le CASVP (voir ci-dessous).

Ces établissements proposent une prise en charge adaptée pour

les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés et des soins médicaux et paramédicaux.

Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** ou du **CASVP de votre arrondissement**.

→ Voir le carnet d'adresses pages 73 et 69.

LES EHPAD DU CASVP

Le CASVP gère **11 EHPAD à Paris et 5 en banlieue ou province**, tous habilités à l'aide sociale. Ces établissements prennent en charge les soins de médecine de ville : médecine générale, kinésithérapie, examens biologiques et radiologiques.

DE NOMBREUX SERVICES SONT AUSSI INCLUS, SANS SUPPLÉMENT, DANS LE PRIX



BIEN-ÊTRE CORPOREL
(PÉDICURIE, COIFFURE
ET SOINS ESTHÉTIQUES...)



**ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOLOGIQUE**
POUR LES RÉSIDENTS
OU LEUR FAMILLE



**TRAITEMENT DU LINGE
PERSONNEL...**

**LES RÉSIDENTS DES EHPAD DU CASVP BÉNÉFICIENT
DE SOINS QUOTIDIENS ASSURÉS PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ,
AINSI QUE D'UNE SURVEILLANCE MÉDICALE.**

→ Voir le carnet d'adresses page 72.

→ www.paris.fr/equipements/lieux-ressources-seniors

AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

Toute personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer la totalité de ses frais d'hébergement en EHPAD, en résidence autonomie et unité de soins de longue durée peut solliciter l'**aide sociale, financée et gérée par la Ville de Paris**, sous réserve de respecter certaines conditions. Cette aide permet de régler une partie du tarif hébergement. Le tarif soins est à la charge de l'assurance maladie,

et le tarif dépendance peut être couvert en partie par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement. L'établissement doit être habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Il peut s'agir d'établissements situés à Paris, ou en province. Les établissements du CASVP sont tous habilités à l'aide sociale.

Renseignements auprès du CASVP de votre arrondissement.

→ Voir le carnet d'adresses page 69.

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Deux solutions s'offrent à vous, si vous souhaitez faire une demande de logement social :

- vous pouvez **rencontrer un conseiller** dans les points d'accueil logement des mairies d'arrondissement en prenant rendez-vous au préalable en ligne,
- ou **remplir directement un formulaire** sur Paris.fr et joindre votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez également renseigner le formulaire dédié au cours de votre saisie.

ÉCHANGER SON LOGEMENT SOCIAL

Vous êtes locataire d'un logement social et il est devenu trop grand ? Et si vous en changiez pour en récupérer un plus adapté, à un loyer plus abordable, par exemple ?

Vous pouvez désormais échanger votre appartement : rendez-vous sur www.echangerhabiter.fr

LA PREMIÈRE PLATEFORME D'ÉCHANGE DE LOGEMENT SOCIAL À PARIS

ÊTRE AIDANT·E

Cafés des aidants,
hébergement
temporaire, centres
d'accueil de jour...
Autant de lieux mis
à votre disposition
pour vous offrir
des moments
de répit dans
l'accompagnement
de vos proches ou
y trouver des conseils.



LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

Ces plateformes proposent **des activités et des solutions d'accompagnement et de soutien pour les proches** qui entourent des malades d'Alzheimer ou des personnes en perte d'autonomie :

- un soutien psychologique individualisé
- des rencontres conviviales
- des groupes de parole
- des conférences et formations sur la maladie

- des activités communes entre les malades et leurs proches (détente, séjours de vacances...).

Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

L'OBJECTIF DES PLATEFORMES EST D'ÉVITER QUE LES AIDANTS NE S'ÉPUISENT TROP PHYSIQUEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT.

LES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR

Il existe **20 centres d'accueil de jour à Paris**. Ces structures reçoivent des personnes âgées vivant chez elles, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, pour une période d'un à plusieurs jours par semaine. Cette solution favorise

le maintien d'un lien social avec l'extérieur.

Les proches bénéficient d'un soutien spécifique et peuvent partager les difficultés engendrées par la maladie de leur parent. **L'admission s'y fait à la suite d'un diagnostic** réalisé au cours d'une consultation mémoire (voir page 48).

Afin de permettre à tous de bénéficier de cette prise en charge, La Ville de Paris a mis en place une aide financière permettant aux usagers de payer un tarif adapté à leurs revenus.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**



LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR APPORTE UNE RUPTURE BÉNÉFIQUE DANS LE RYTHME QUOTIDIEN DU MALADE ET DE SES PROCHES.



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou dans une structure autonome, s'adresse aux **personnes âgées qui vivent encore à domicile**.

Il remplit plusieurs objectifs :

- Répondre à un besoin d'accompagnement lors d'une perte d'autonomie temporaire (suite à une hospitalisation) ou d'une impossibilité de rester dans son logement, pour cause de travaux par exemple.

- Permettre aux aidants de trouver le relais dont ils ont temporairement besoin, pour s'occuper d'eux-mêmes et de leur santé.
- Assurer une transition entre le lieu de vie habituel et l'établissement.

Une aide sociale peut être accordée selon certaines conditions de résidence et de ressources.

Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**



LES CAFÉS DES AIDANT·E·S

Ce concept, créé par l'**Association française des aidants**, est **un lieu d'échanges et de rencontres** où chacun·e peut partager ses expériences et s'informer sur les aides possibles.

Ils sont **ouverts à tous**, quels que soient l'âge et la maladie de la personne accompagnée.

Ces rencontres ont lieu une fois par mois et sont co-animées par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.aidants.fr → Vous êtes aidant → Participer à une action près de chez soi → Café des Aidants

OBTENIR DES AIDES ET ALLOCATIONS

Pour vivre chez soi dans les meilleures conditions, différents types d'aides sont proposées, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles.





L'aide à domicile

Une aide à domicile peut venir chez vous pour **effectuer des travaux ménagers, faire les courses, vous aider à manger, vous vêtir...**

Il y a trois manières d'en solliciter les services :

- **Le service prestataire :** l'aide à domicile est salariée par une structure publique, associative ou privée, bénéficiant d'une autorisation ou d'un agrément lui permettant de s'occuper de personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Cette structure est employeur de l'aide à domicile et c'est elle qui facture les heures réalisées.
- **Le service mandataire :** c'est vous qui êtes juridiquement l'employeur. En revanche, en contrepartie de frais de gestion, le service se charge d'effectuer les formalités administratives, de recruter le personnel et de pourvoir éventuellement à son remplacement.
- **L'emploi direct :** vous êtes l'employeur et établissez le contrat de travail de votre aide à domicile. Vous devez vous acquitter de l'ensemble des formalités administratives dans le respect de la législation du travail.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES STRUCTURES PRESTATAIRES OU MANDATAIRES AGRÉÉES

Contactez la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement
→ Voir le carnet d'adresses page 73.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'EMPLOI DIRECT
D'UNE AIDE À DOMICILE**

Contactez :

- **La Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)**
79, rue de Monceau, Paris 8^e - **0825 07 64 64** - www.fepem.fr
- **Le Centre ressources des particuliers employeurs et des emplois de la famille** - **0810 109 109** - www.centreressources.com
- **Le Syndicat des particuliers employeurs**
8, rue de Milan, Paris 9^e - **01 42 60 46 77** - www.syndicatpe.com

**LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE OUVERT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT :
LE TRÉSOR PUBLIC VOUS REMBOURSE 50 %
DES DÉPENSES D'AIDE À DOMICILE QUE VOUS AVEZ SUPPORTÉES
AU COURS DE L'ANNÉE (SOUS CERTAINES CONDITIONS
ET DANS LA LIMITE DE PLAFONDS).**

MON AIDE À DOMICILE**TROUVER UNE
AIDE À DOMICILE**

Pour vous aider dans votre recherche d'un service d'aide à domicile, la Ville de Paris a créé « Mon aide à domicile », le **comparateur officiel des services d'aide à domicile** pour personnes âgées à Paris. « Mon aide à Domicile » vous permet de trouver facilement un service d'aide à domicile intervenant près de chez vous, vous présente les tarifs pratiqués de manière claire et vous donne des indications sur la satisfaction client pour chaque service d'aide.

→ <https://monaideadomicile.paris.fr>

**LES SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE**

Ces soins sont accessibles sur prescription médicale et pris en charge par la sécurité sociale. Ils peuvent être réalisés par un infirmier libéral ou un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Contactez votre **médecin référent** ou la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

LES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Ces professionnel-le-s interviennent à domicile et peuvent apporter aide et soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ils jouent un rôle complémentaire et important dans le soutien à domicile, la prévention et l'éducation à la santé. Les soins prodigués par un kinésithérapeute aident à préserver certains gestes essentiels à la vie quotidienne.

Un-e diététicien-ne peut permettre de retrouver l'appétit et de mieux se nourrir, l'écoute d'un psychologue est aussi essentielle pour décharger certaines angoisses ou formes de dépression passagère...

Se renseigner auprès de votre **Maison des aînés et des aidants**.

→ Voir le carnet d'adresses page 73.

SERVICE D'AIDE ET DE SOINS PARIS DOMICILE (CASVP)

Paris Domicile s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie, de plus de 65 ans



(ou 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail), qui ont besoin d'être aidées pour entretenir leur logement, prendre ou préparer leur repas, faire les courses... Les plateformes **Paris Domicile Centre, Ouest, Nord-Ouest, Sud** (« SPASAD » à partir de fin 2019) **et Est** proposent également des soins infirmiers à domicile (SSIAD). D'ici 2020, toutes les plateformes Paris Domicile les proposeront.

→ Voir le carnet d'adresses page 77.

LES AIDES DE SOUTIEN À DOMICILE (CASVP)

Différentes prestations sont proposées, sous certaines conditions et moyennant des participations établies en fonction du montant d'imposition : téléalarme, port de repas, pédicurie, coiffure à domicile...

Se renseigner auprès du **CASVP d'arrondissement**.

→ Voir le carnet d'adresses page 69.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Aides et démarches → Aides, allocations et subventions → Aides soutien à domicile

AIDE PARIS LOGEMENT

Vous avez 65 ans et plus (ou 60 ans si vous êtes reconnu-e inapte au travail), habitez Paris depuis au moins trois ans, êtes de nationalité française ou justifiez d'un titre de séjour en France, **le Centre d'action sociale de la Ville de Paris peut vous aider à payer votre loyer.** Pour connaître les conditions d'attribution de cette aide, contactez le CASVP proche de chez vous qui vous adressera un dossier de demande. → Voir le carnet d'adresses page 69.

Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande sur :
www.paris.fr → Services et infos pratiques → Aides et démarches → Aides, allocations et subventions → Aides au logement → Paris Logement



Les modes de financement de l'aide à domicile

Un certain nombre **d'aides financières peuvent vous être accordées par la Ville de Paris, ou par d'autres organismes** pour vous permettre de bénéficier des services d'aides et d'accompagnement à domicile. **Certaines de ces aides sont récapitulées ci-après, mais cette liste n'est pas exhaustive, renseignez-vous**

auprès de l'Assurance retraite (CNAV), de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou de votre assurance pour en savoir plus.

Mes-aides.gouv.fr, le simulateur gouvernemental, vous permet également d'estimer pour votre foyer les principales prestations sociales auxquelles vous pourriez être éligible, en un seul questionnaire.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Cette prestation délivrée par la Ville de Paris est destinée à **prendre en charge la perte d'autonomie pour les seniors vivant à leur domicile**.

Elle permet de financer des aides humaines ou matérielles. L'évaluation du degré de perte d'autonomie est effectuée au domicile par une équipe médicosociale APA, composée de travailleurs sociaux et de médecins, pour établir le plan d'aide.

Le montant de l'aide est fonction à la fois du niveau de dépendance et des ressources du demandeur.

Les critères d'attribution :

- Avoir plus de 60 ans.
- Être en situation de perte d'autonomie à domicile ou en résidence appartement.
- Avoir besoin d'une aide humaine et/ou de matériels spécifiques pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne (faire sa toilette, préparer des repas, etc.).
- Résider à Paris depuis plus de 3 mois.
- Remplir les conditions de perte d'autonomie évaluées par une équipe médicosociale dans le cadre de l'APA à domicile.

Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ Voir le carnet d'adresses page 73.

UN SERVICE NUMÉRIQUE POUR LA DEMANDE D'APA

Si l'envoi par courrier du formulaire papier est toujours possible, les demandeurs et leurs proches peuvent désormais se connecter à « **Mon compte** » sur **paris.fr** pour effectuer cette démarche, le service qui permet aux Parisien-ne-s d'accéder à tous les services numériques de la Ville. En effectuant en ligne une demande d'APA, ils se verront proposer un test d'éligibilité afin de vérifier s'ils remplissent l'ensemble des conditions. En cas de réponse positive, ils pourront remplir une demande en ligne et envoyer les documents, toujours par voie numérique.

→ <https://apa.paris.fr/portailAPA/>

L'AIDE SOCIALE LÉGALE DÉPARTEMENTALE

Cette aide est destinée aux **personnes âgées autonomes aux ressources très modestes, qui ont besoin d'être aidées dans les actes de la vie quotidienne** (ménage, courses) **sans pour autant relever de l'APA**, et qui ne peuvent obtenir l'aide d'une caisse de retraite.

L'aide sociale légale permet également la prise en charge des frais de repas dans les restaurants Émeraude ou livrés à domicile. Renseignez-vous auprès de la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**

L'ALLOCATION PARIS SOLIDARITÉ

Paris Solidarité complète les ressources mensuelles des personnes âgées de 65 ans et plus (ou de plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail) **aux revenus modestes.**

Les critères d'attribution :

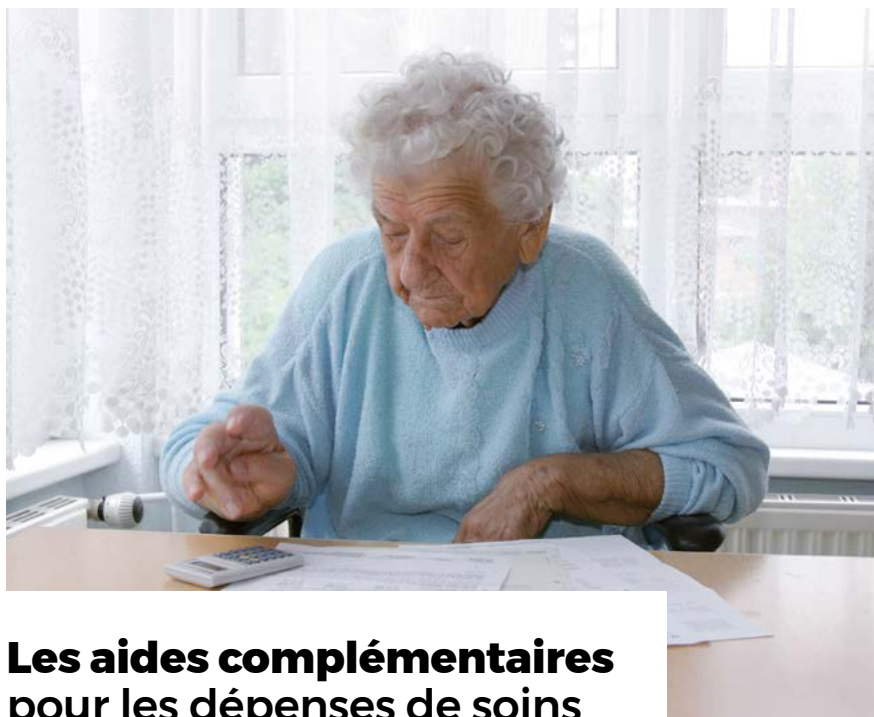
- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (vous pouvez aussi avoir habité Paris pendant 3 ans de manière discontinue au cours des 5 années précédant votre demande).
- Percevoir tous les avantages légaux auxquels vous pouvez prétendre.
- Ne pas être hébergé-e dans un établissement hospitalier ou dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées et pris en charge par l'aide sociale.
- Ne pas être hébergé-e dans une résidence autonomie et pris en charge par l'aide sociale légale pour l'hébergement et la restauration.
- Justifier de la régularité du séjour en France (voir la liste des pièces justificatives sur **paris.fr** ou contacter votre CASVP).

Les sommes versées au titre de Paris Solidarité sont récupérées sur la partie de la succession qui dépasse le montant en vigueur au décès du bénéficiaire (76 225 € en 2017). Elles sont également récupérées en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire.

Renseignez-vous auprès du **CASVP** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**





Les aides complémentaires pour les dépenses de soins

COMPLÉMENT SANTÉ PARIS

Cette aide s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou de plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail) qui disposent de ressources modestes afin de les **aider à régler leurs frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé.**

Les sommes versées au titre du Complément Santé Paris sont récupérées sur la partie de la succession qui dépasse le montant en vigueur au décès du bénéficiaire (76 225 € en 2017).

L'intégralité des sommes versées au titre du Complément Santé Paris sont récupérées en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire.

Critères d'attribution :

- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (vous pouvez aussi avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).
- Justifier de la régularité du séjour en France (voir la liste des pièces justificatives sur Paris.fr ou contacter le CASVP).

- Avoir fait valoir ses droits aux aides nationales à l'acquisition d'une complémentaire de santé (CMUC et Aide Complémentaire à la Santé).
- Ne pas être bénéficiaire de la CMUC.
- Ne pas être hébergé-e dans un établissement hospitalier ou dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées et pris en charge par l'aide médicale.
- Ne pas être hébergé-e dans une résidence autonomie et pris en charge par l'aide sociale pour l'hébergement et la restauration.

Contactez le **CASVP** de votre arrondissement, qui vous adressera un dossier de demande.

→ **Voir le carnet d'adresses page 69.**

LES AIDES DE L'ASSURANCE RETRAITE

L'Assurance retraite cible son action sur les retraité-e-s autonomes, relevant du régime général à titre principal, mais qui ont de faibles revenus. À l'issue d'une analyse fine des besoins, un plan de financement personnalisé est mis en place, dans la limite de 3 000 € par an. Sous le terme général du « Bien vivre chez soi », les aides individuelles de l'Assurance retraite peuvent prendre différentes formes : aide-ménagère à domicile permanente ou suite à une hospitalisation, portage de repas, livraison de courses, hébergement temporaire, aide à la sécurisation du logement...

POUR TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE DEMANDE

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Aides et démarches
→ Aides, allocations et subventions
→ Aides à la santé → Complément Santé Paris pour les personnes âgées

POUR CONNAÎTRE LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

www.paris.fr → Services et infos pratiques → Social et solidarités
→ Seniors à Paris → Aides sociales pour les seniors → Les aides individuelles de la CNAV

Mairies d'arrondissement

Paris Infos Mairie : 3975

1^{er}
4 place du Louvre
Tél. : 01 44 50 75 01

2^e
8 rue de la Banque
Tél. : 01 53 29 75 02

3^e
2 rue Eugène Spuller
Tél. : 01 53 01 75 03

4^e
2 place Baudoyer
Tél. : 01 44 54 75 04

5^e
21 place du Panthéon
Tél. : 01 56 81 75 05

6^e
78 rue Bonaparte
Tél. : 01 40 46 75 06

7^e
116 rue de Grenelle
Tél. : 01 53 58 75 07

8^e
3 rue de Lisbonne
Tél. : 01 44 90 75 08

9^e
6 rue Drouot
Tél. : 01 71 37 75 09

10^e
72 rue du Faubourg-
Saint-Martin
Tél. : 01 53 72 11 01

11^e
12 place Léon-Blum
Tél. : 01 53 27 11 11

12^e
130 avenue Daumesnil
Tél. : 01 44 68 12 12

13^e
1 place d'Italie
Tél. : 01 44 08 13 13

14^e
2 place Ferdinand-Brunot
Tél. : 01 53 90 67 14

15^e
31 rue Péclet
Tél. : 01 55 76 75 15

16^e
71 avenue Henri-Martin
Tél. : 01 40 72 16 16

17^e
16-20 rue des Batignolles
Tél. : 01 44 69 17 17

18^e
1 place Jules-Joffrin
Tél. : 01 53 41 18 18

19^e
5-7 place Armand-Carrel
Tél. : 01 44 52 29 19

20^e
6 place Gambetta
Tél. : 01 43 15 20 20

Accueils cancer de la Ville de Paris

ACVP Quincampoix
18 rue Quincampoix - 75004
Tél. : 01 49 96 75 75

ACVP Valmy
161 quai de Valmy - 75010
Tél. : 01 55 26 82 82

ACVP Convention
18 rue de la Convention - 75015
Tél. : 01 43 92 62 00

Bibliothèques proposant le portage à domicile

**Médiathèque de la Canopée
la fontaine**
10 passage de la Canopée - 75001
Tél. : 01 44 50 76 56
mediatheque.canopee@paris.fr

Bibliothèque Arthur Rimbaud
2 place Baudoyer - 75004
Tél. : 01 44 54 76 70
bibliotheque.arthur-rimbaud@paris.fr

Bibliothèque Buffon
15 bis rue Buffon - 75005
Tél. : 01 55 43 25 25
bibliotheque.buffon@paris.fr

Bibliothèque André Malraux
112 rue de Rennes - 75006
Tél. 01 45 44 53 85
bibliotheque.andre-malraux@paris.fr

Bibliothèque Valeyre
24 rue de Rochechouart - 75009
Tél. : 01 42 85 27 56
bibliotheque.valeyre@paris.fr

Médiathèque Françoise Sagan
8 rue Léon-Schwartzberg - 75010
Tél. : 01 53 24 69 70
Courriel : mediatheque.francoise-
sagan@paris.fr

Bibliothèque Parmentier
20 avenue Parmentier - 75011
Tél. : 01 55 28 30 15
bibliotheque.parmentier@paris.fr

Médiathèque Hélène Berr
70 rue de Picpus - 75012
Tél. : 01 43 45 87 12
mediatheque.helene-berr@paris.fr

Médiathèque Jean-Pierre Melville
79 rue Nationale - 75013
Tél. : 01 53 82 76 76
mediatheque.jean-pierre.melville@
paris.fr

Bibliothèque Italie
211 boulevard Vincent-Auriol - 75013
Tél. : 01 56 61 34 30
bibliotheque.italie@paris.fr

**Bibliothèque Glacière -
Marina Tsvetaïeva**
132 rue de la Glacière - 75013
Tél. : 01 45 89 55 47
bibliotheque.glaciere@paris.fr

Bibliothèque Vandamme
80 avenue du Maine - 75014
Tél. : 01 43 22 42 18
bibliotheque.vandamme@paris.fr

Bibliothèque Vaugirard
154 rue Lecourbe - 75015
Tél. : 01 48 28 77 42
bibliotheque.vaugirard@paris.fr

Bibliothèque Germaine Tillion
6 rue du Commandant-Schloesing
- 75016
Tél. : 01 47 04 70 85
bibliotheque.germaine-tillion@
paris.fr

Médiathèque Edmond Rostand

11 rue Nicolas-Chuquet - 75017
Tél.: 01 48 88 07 17
mediatheque.edmond-rostand@paris.fr

Bibliothèque Robert Sabatier

Réouverture le 28 décembre 2019
1 place Jules-Joffrin - 75018
Tél.: 01 53 41 35 60
bibliotheque.robert-sabatier@paris.fr

Bibliothèque Vaclav Havel

26 esplanade Nathalie-Sarraute - 75018
Tél.: 01 40 38 65 40
bibliotheque.vaclav-havel@paris.fr

Bibliothèque Place des Fêtes

18 rue Janssen - 75019
Tél.: 01 42 49 55 90
bibliotheque.place-des-fetes@paris.fr

Bibliothèque Couronnes - Naguib Mahfouz

66 rue des Couronnes - 75020
Tél.: 01 40 33 26 01
bibliotheque.couronnes@paris.fr

Médiathèque Marguerite Duras

115 rue de Bagnolet - 75020
Tél.: 01 55 25 49 10
mediatheque.marguerite-duras@paris.fr

Bibliothèque Oscar Wilde

12 rue du Télégraphe - 75020
Tél.: 01 43 66 84 29
bibliotheque.oscar-wilde@paris.fr

Centres d'accueil de jour**Edith Krebsdorf**

16 rue du Pont-aux-Choux - 75003
Tél.: 01 44 59 92 22

Francs Bourgeois

29 ter rue des Francs-Bourgeois - 75004
Tél.: 01 44 54 30 90

Saint Germain

17 rue du Four - 75006
Tél.: 01 46 33 72 18

Geneviève Laroque

8-12 rue Tour-des-Dames - 75009
Tél.: 01 55 32 09 35

Marie de Miribel

7-9 rue de l'Asile-Popincourt - 75011
Tél.: 01 48 06 70 25

Joseph Weil

30 bis rue Santerre - 75012
Tél.: 01 55 78 29 70

La Vie en Mauve

10-12 rue Annie-Girardot - 75013
Tél.: 01 44 16 16 44

Villa Rubens

9 rue de la Santé - 75013
Tél.: 01 55 43 19 19

Notre Dame de Bon Secours

68 rue des Plantes - 75014
Tél.: 01 40 52 42 66

Madeleine Meyer

14-18 rue Mère-Marie-Skobtsov - 75015
Tél.: 01 85 46 08 42

Espace Jeanne Garnier

55 rue de Lourmel - 75015
Tél.: 01 43 92 21 98

Mémoire +

127 rue Falguière - Hall A2 - 75015
Tél.: 01 43 06 43 12

Les Portes du Sud

28 avenue de la Porte-d'Ivry - 75013
Tél.: 01 55 03 09 76

Docteur Jean Colin

49 avenue Théophile-Gautier - 75016
Tél.: 01 85 56 00 92

Casa Paris 17

51 avenue de Saint-Ouen - 75017
Tél.: 01 46 07 42 22

Casa Paris 18

5/7 rue Tristan-Tzara - 75018
Tél.: 01 42 05 10 12

Alice Guy

10 rue de Pontmar - 75019
Tél.: 01 85 56 28 27

Casa Paris 19

64-74 rue du Général-Brunet - 75019
Tél.: 01 40 03 98 80

L'Etimoë

29 rue de Fontarabie - 75020
Tél.: 01 43 73 31 76

Les Balkans

26 rue des Balkans/
1 allée Alquier-Debrousse - 75020
Tél.: 01 43 67 62 37

Centres d'action sociale Ville de Paris (CAS VP)

Ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

1^{er}

Mairie du 1^{er}
4 place du Louvre
Tél.: 01 44 50 76 00
casvp-s01@paris.fr

2^e

Mairie du 2^e
11 rue Dussoubs
Tél.: 01 44 82 76 10
casvp-s02@paris.fr

3^e

Mairie du 3^e
2 rue Eugène-Spüller
Tél.: 01 53 01 76 40
casvp-s03@paris.fr

4^e

Mairie du 4^e
2 place Baudoyer
Tél.: 01 44 54 76 50
casvp-s04@paris.fr

5^e

Mairie du 5^e
21 place du Panthéon
Tél.: 01 56 81 73 56
casvp-s05@paris.fr

6^e

Mairie du 6^e
78 rue Bonaparte
Tél.: 01 40 46 75 55
casvp-s06@paris.fr

7^e

Mairie du 7^e
116 rue de Grenelle
Tél.: 01 53 58 77 16
casvp-s07@paris.fr

8^e

Mairie du 8^e
3 rue de Lisbonne
Tél.: 01 44 90 76 00
casvp-s08@paris.fr

9^e

Mairie du 9^e
6 rue Drouot
Tél.: 01 71 37 73 00
casvp-s09@paris.fr

10^e 23 bis rue Bichat

Tél.: 01 53 19 26 26
casvp-s10@paris.fr

11^e 130 avenue Ledru-Rollin

Tél.: 01 53 36 51 00
casvp-s11@paris.fr

12^e 108 avenue Daumesnil

Tél.: 01 44 68 62 00
casvp-s12@paris.fr

13^e 146 boulevard de l'Hôpital

Tél.: 01 44 08 12 70
casvp-s13@paris.fr

14^e 14 rue Brézin

Tél.: 01 53 90 32 00
casvp-s14@paris.fr

15^e 3 place Adolphe-Chérioux

Tél.: 01 56 56 23 15
casvp-s15@paris.fr

16^e Mairie du 16^e

71 avenue Henri-Martin
Tél.: 01 40 72 19 06
casvp-s16@paris.fr

17^e Mairie du 17^e

16-20, rue des Batignolles
Tél.: 01 44 69 19 50
casvp-s17@paris.fr

18^e 115 bis rue Ordener

Tél.: 01 53 09 10 10
casvp-s18@paris.fr

19^e 17 rue Meynadier

Tél.: 01 40 40 82 00
casvp-s19@paris.fr

20^e 62-66 rue du Surmelin

Tél.: 01 40 31 35 00
casvp-s20@paris.fr

Centres de santé**Centre médical et dentaire
Yvonne Pouzin**

14 rue Volta - 75003
Tél.: 01 48 87 49 87

**Centre médical et dentaire
de l'Épée de Bois**

5 rue de l'Épée-de-Bois - 75005
Tél.: 01 45 35 85 83

Centre médical et dentaire Edison

44 rue Charles-Moureu - 75013
Tél.: 01 44 97 87 10

Centre médical et dentaire Tisserand

92 rue de Gergovie - 75014
Tél.: 01 45 39 49 29

Centre dentaire Porte Montmartre

9 rue Maurice-Grimaud - 75018
Tél.: 01 71 28 20 51/52/53

**Centre médical et dentaire
Marcadet**

22 rue Marcadet - 75018
Tél.: 01 46 06 78 24

**Centres de vaccination
de la Ville de Paris****4^e** Hôtel-Dieu

Place du Parvis-Notre-Dame
Tél.: 01 42 34 84 84

12^e 43 rue de Picpus

Tél.: 01 53 44 18 70

13^e 13 rue Charles-Bertheau

Tél.: 01 45 82 50 00

15^e 12 rue Tiphaine

Tél.: 01 53 95 47 00

17^e 54 bis rue Boursault

Tél.: 01 44 69 12 39

18^e 18 rue Cavé

Tél.: 01 53 41 35 90

20^e 218 rue de Belleville

Tél.: 01 40 33 52 00

**Clubs seniors
du CASVP****1^{er}** Club Jardin des Halles

8 rue des Prouvaires
Tél.: 01 40 13 96 87

2^e Club Cléry

50/52 rue de Cléry
Tél.: 01 40 28 90 43

3^e Club Au Maire

2 ter rue Au-Maire
Tél.: 01 42 77 79 73 et 01 42 77 79 76

Club Madeleine Béjart

4/10 rue de la Perle
(rampe d'accès rue de Thorigny)
Tél.: 01 42 71 58 48

4^e Club l'Ave Maria

1 rue de l'Ave-Maria
Tél.: 01 48 87 67 39

Club Au Petit Rémouleur

1/3 rue de Fourcy
Tél.: 01 48 87 51 26

5^e Club Port-Royal

88 ter boulevard de Port-Royal
Tél.: 01 43 29 53 45

Club Claude Bernard

51 rue Claude-Bernard
Tél.: 01 45 35 01 95

Club Poliveau

2 rue Poliveau
Tél.: 01 43 36 30 07

Club Mouffetard

20 rue Ortolan
Tél.: 01 45 35 99 97

6^e Club Malraux

112 rue de Rennes
Tél.: 01 45 48 17 34

7^e Club Malar

88 bis rue Saint-Dominique
Tél.: 01 45 50 46 11

8^e Club Beaucour

3 avenue Beaucour
Tél.: 01 42 25 33 19

9^e Club Les Maréchaux

15 rue Richer
Tél.: 01 48 24 02 44

Club La Tour des Dames

8/12 rue de la Tour-des-Dames
Tél.: 01 48 74 75 10

10^e Club Grange aux Belles

11 rue Boy-Zelenski
Tél.: 01 44 84 91 34

Club Robert Blache

4 rue Robert-Blache
Tél.: 01 40 34 14 76

Club Vellefaux

66 avenue Claude-Vellefaux
Tél.: 01 53 38 55 39

11^e Club Richard Lenoir

61/63 boulevard Richard-Lenoir
Tél.: 01 47 00 42 64

Club Roquette

19 rue Merlin
Tél.: 01 43 67 42 15

Club Colbert

159 rue de Charonne
Tél.: 01 43 79 40 88

Club Léon Frot

39/41 rue Léon Frot
Tél.: 01 43 67 42 03

Club Beauharnais

10 cité Beauharnais
Tél.: 01 43 79 11 43

Club Présentation

116 rue du Faubourg-du-Temple
Tél.: 01 43 38 06 48

12^e Club Les Tourelles

22 rue du Chaffault
Tél.: 01 49 57 59 70

Club Saint-Éloi

10 rue Eugénie-Éboué
Tél.: 01 43 46 25 31

Club Lacuée

4/6, rue Lacuée
Tél.: 01 43 46 16 71

13^e Club Jeanne d'Arc

63/65 rue Jeanne-d'Arc
Tél.: 01 45 85 58 35

Club 121

121 rue Jeanne-d'Arc
Tél.: 01 45 84 69 83

Club Château des Rentiers

120 rue du Château-des-Rentiers
Tél.: 01 45 82 73 19

Club Charcot

11/15 rue Charcot
Tél.: 01 45 86 88 90

Club Les Reculettes

25 rue des Reculettes
Tél.: 01 45 87 16 76

Club des 4 saisons (ou Glacière)

69 rue de la Glacière
Tél.: 01 45 80 05 71

Club Masséna

8 place de Vénétie (Interphone 1015)
Tél.: 01 45 83 70 33

Club Arago

49 boulevard Arago
Tél.: 01 47 07 18 33

14^e Club Didot

10/12 avenue Georges-Lafenestre
Tél.: 01 45 39 93 51

Club Plaisance

10 rue de Ridder
Tél.: 01 45 43 73 01

15^e Club Oscar Roty

107 rue de Lourmel
Tél.: 01 45 54 04 80

Club Quintinie-Procession

18 rue Bargue
Tél.: 01 53 69 94 76 et 01 53 69 97 70

Club Périchaux

117 boulevard Lefebvre
Tél.: 01 45 31 82 43

Club Desnouettes

16 rue du Clos-Feuquières
Tél.: 01 45 33 42 56

16^e Club Lauriston

78 rue Lauriston
Tél.: 01 45 53 71 84

Club Mozart

3 rue Serge-Prokofiev
Tél.: 01 45 24 26 17

17^e Club des Ternes

28 rue Bayen
Tél.: 01 43 80 89 07

Club Saussure

129 rue de Saussure
Tél.: 01 42 27 84 88

Club Jean Moréas

12 rue Jean-Moréas
Tél.: 01 47 64 75 24

Club Saint-Ange

5 villa Saint-Ange
Tél.: 01 42 29 57 65

Club des Épinettes

51 rue des Épinettes
Tél.: 01 42 42 29 13

18^e Club Charles Lauth

13 rue Charles Hermitte
Tél.: 01 40 36 72 51

Club Arènes de Montmartre

8 rue Gabrielle
Tél.: 01 42 58 54 42

Club Lamarck

13 rue de la Bonne
Tél.: 01 42 51 03 42

Club Joseph de Maistre

88 rue Joseph-de-Maistre
Tél.: 01 46 27 27 61

Club Caulaincourt

102 rue Caulaincourt
Tél.: 01 42 55 45 45

Club Georgette Agutte

8 rue Georgette-Agutte
Tél.: 01 42 28 57 12

19^e Club Flandre

142 bis avenue de Flandre
Tél.: 01 40 34 49 55

Club Quai de Seine

55 quai de Seine
Tél.: 01 46 07 30 42

Club Chauffourniers

2 allée Georges-Récipon
Tél.: 01 42 03 53 70

Club des Bois

10/12 rue des Bois
Tél.: 01 42 40 40 44

20^e Club Davout

39 boulevard Davout
Tél.: 01 43 56 04 44

Club Dénoyez

13/15 rue Dénoyez
Tél.: 01 46 36 63 59

Club Mortier

75 boulevard Mortier
Tél.: 01 43 61 09 29

Club Saint-Blaise

2/4 rue du Clos
Tél.: 01 43 70 42 37

Club Maurice Chevalier

14 rue des Tourelles
Tél.: 01 40 31 62 28

Club Piat

33 rue Piat
Tél.: 01 46 36 53 67

Club Ménilmontant

33 rue Hélène-Jakubowicz
Tél.: 01 43 66 23 50

EHPAD publics**PARIS****Résidence Jardin des Plantes**

18/22 rue Poliveau - 75005
Tél.: 01 45 87 67 67
casvp-ehpad-jardindesplantes@paris.fr

Résidence Annie Girardot

6/12, rue Annie-Girardot - 75013
Tél.: 01 70 64 98 00
casvp-ehpad-anniegirardot@paris.fr

Résidence Alice Prin

9 rue M.-H.-Vieira-da-Silva - 75014
Tél.: 01 86 21 68 68
casvp-ehpad-aliceprin@paris.fr

Résidence Furtado Heine

5/7 rue Jacquier - 75014
Tél.: 01 45 45 43 67
casvp-ehpad-furtadoheine@paris.fr

Résidence Julie Siegfried

39/41 avenue Villemain - 75014
Tél.: 01 53 90 41 00
casvp-ehpad-juliesiegfried@paris.fr

Résidence Anselme Payen

9 place Violet - 75015
Tél.: 01 45 78 65 20
casvp-ehpad-anselmepayen@paris.fr

Résidence Huguette Valsecchi

14 rue Marie-Skobtsov - 75015
Tél.: 01 85 34 74 74
casvp-ehpad-huguettevalsecchi@paris.fr

Résidence L'Oasis

11/13 rue Laghouat - 75018
Tél.: 01 42 23 99 32
casvp-ehpad-oasis@paris.fr

Résidence Hérold

60/78 rue du Général-Brunet - 75019
Tél.: 01 40 40 55 55
casvp-ehpad-herold@paris.fr

Résidence Alquier Debrousse

1 allée Alquier-Debrousse - 75020
Tél.: 01 43 67 69 69
casvp-ehpad-alquierdebrousse@paris.fr

Résidence Belleville

Réouverture été 2020
180 rue Pelleport - 75020
Tél.: 01 47 97 75 61

BANLIEUE ET PROVINCE**Résidence Calignani**

89 boulevard Bineau
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél.: 01 47 45 25 44
casvp-ehpad-galignani@paris.fr

Résidence Arthur Groussier

6 avenue Max-Dormoy
93140 Bondy
Tél.: 01 48 50 52 80
casvp-ehpad-arthurgroussier@paris.fr

Résidence Cousin de Méricourt

15 avenue Cousin-de-Méricourt
94230 Cachan
Tél.: 01 41 98 08 08
casvp-ehpad-cousindemericourt@paris.fr

Résidence Harmonie

Place Charles-Louis
94470 Boissy-Saint-Léger
Tél.: 01 56 73 21 40
casvp-ehpad-harmonie@paris.fr

Résidence François 1^{er}

6 rue de la Pléiade
02600 Villers-Cotterêts
Tél.: 03 23 96 50 70
casvp-ehpad-francois1er@paris.fr

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)

69 rue de la Victoire - 75009
Tél.: 01 53 32 39 39
contact@mdph.paris.fr
handicap.paris.fr

Maisons de la Vie associative et citoyenne

1^{er} 5 bis rue du Louvre
Tél.: 01 47 03 69 90

2^e 23 rue Greneta
Tél.: 01 44 88 58 20

3^e et 4^e
5 rue Perrée - 75003
Tél.: 01 53 01 76 94

5^e et 6^e
4 rue des Arènes - 75005
Tél.: 01 44 08 78 80

7^e 4 rue Amélie
Tél.: 01 53 59 44 90

8^e 28 rue Laure Diebold
Tél.: 01 53 67 83 60

9^e 54 rue Jean-Baptiste-Pigalle
Tél.: 01 49 70 81 70

10^e 206 quai de Valmy
Tél. : 01 40 38 80 70

11^e 8 rue du Général-Renault
Tél. : 01 55 28 35 90

12^e 181 avenue Daumesnil
Tél. : 01 53 33 51 20

13^e 11 rue Caillaux
Tél. : 01 56 61 77 60

14^e 22 rue Deparcieux
Tél. : 01 53 63 31 50

15^e 22 rue de la Saïda
Tél. : 01 45 30 31 31

16^e 16 avenue René-Boylesve
Tél. : 01 53 92 29 30

17^e 25 rue Lantiez
Tél. : 01 58 60 16 20

18^e 15 passage Ramey
Tél. : 01 42 23 20 20

19^e 20 rue Édouard-Pailleron
Tél. : 01 53 72 89 10

20^e 18 rue Ramus
Tél. : 01 40 33 33 61

Maisons des aînés et des aidants (M2A)

M2A du Centre (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e)
11 rue de l'École-de-Médecine - 75006
Tél. : 01 44 07 13 35
contact.centre@m2a.paris

M2A du Nord-Ouest (8^e, 17^e et 18^e)
3 Place Jacques Froment - 75018
Tél. : 01 53 11 18 18
contact.nordouest@m2a.paris

M2A du Nord-Est (9^e, 10^e et 19^e)
126 quai de Jemmapes - 75010
Tél. : 01 40 40 27 80
contact.nordest@m2a.paris

M2A de l'Ouest (7^e, 15^e et 16^e)
24 boulevard de Grenelle - 75015
Tél. : 01 44 19 61 60
contact.ouest@m2a.paris

M2A de l'Est (11^e, 12^e et 20^e)
55 rue de Picpus - 75012
Tél. : 01 40 19 36 36
contact.est@m2a.paris

M2A du Sud (13^e et 14^e)
20 rue de la Glacière - 75013
Tél. : 01 45 88 21 09
contact.sud@m2a.paris

*Nouvelle adresse à compter
du 1^{er} juillet 2019 :*
9 rue Guyton-de-Morveau - 75013

Points d'accès au droit (PAD)

13^e 33 boulevard Kellerman
Tél. : 01 55 78 20 56

15^e 22 rue de la Saïda
Tél. : 01 45 30 68 60

18^e 2 rue de Suez
Tél. : 01 53 41 86 60

19^e 53 rue Compans
Tél. : 01 53 38 62 30

20^e 18-20 rue Ramus
Tél. : 01 53 27 37 40

Régies de quartier

Régie de quartier Paris Centre
58 rue du Vertbois - 75003
Tél. : 01 42 77 22 20
contact@regiedequartier-
pariscentre.org

**La maison du Canal -
Régie de quartier Paris 10**
13-17 rue Louis-Blanc - 75010
Tél. : 01 42 01 46 83
rqparis10@orange.fr /
rqparis10@gmail.com

Librairie solidaire
30 rue de Hauteville - 75010
**Régie de quartier Fontaine
au Roi**
1 rue Robert-Houdin - 75011
Tél. : 01 58 30 67 12
rdqfar@aol.com

Régie de quartier Fécamp
47-51 rue de Fécamp - 75012
Tél. : 01 46 28 20 87
regie12@orange.fr

Régie de quartiers Tela
Tour SAPPORO
70 Rue Javelot - 75013
Tél. : 01 45 83 92 03
regiequartier13eme@wanadoo.fr

Régie de quartier Flora Tristan
11 rue Maurice-Buchor - 75014
Tél. : 01 45 42 14 26
regiedequartier.paris14@gmail.com /
adminregie14@orange.fr

**Régie de quartier du 17^e -
Passerelles 17**
Siège - 190 avenue de Clichy - 75017
Tél. : 01 42 28 13 78
secretariat.rq17@gmail.com

Régie de quartier du 19^e
9 rue Colette-Magny - 75019
Tél. : 01 42 09 96 02
info@rqparis19.org

**Régie de quartier Saint-Blaise
Charonne**
88 rue de la Réunion - 75020
Tél. : 01 43 73 14 14
gp.regie@gmail.com /
rgparisblaise@gmail.com

Régie de quartier Papilles et Papillons

30 rue des Partants - 75020
Tél. : 01 40 33 50 30
papillesetpapillons@yahoo.fr

Résidences appartements**PARIS****1^{er}****Les Prêcheurs**

12 rue des Prêcheurs

Saint-Honoré

32 place du Marché-Saint-Honoré

2^e**Gramont**

28 rue Gramont

Cléry

50-52 rue de Cléry

3^e**Au Maire**

2 ter rue Au-Maire

Meslay

39 rue Meslay

5^e**Les Bernardins**

5/7 rue des Bernardins

Jean Calvin

2 rue Jean-Calvin

Poliveau

2 rue Poliveau

Saint-Hilaire

19/25 rue Geoffroy-Saint-Hilaire

Saint-Jacques

332/336 rue Saint-Jacques

Boutebrie

15 rue de la Parcheminerie

Claude Bernard

51 rue Claude-Bernard

6^e**André Malraux**

112 rue de Rennes

Visconti

13 rue Visconti

7^e**Malar**

88 bis rue Saint-Dominique

Jean Nicot

7 rue Jean-Nicot

8^e**Beaucour**

3 avenue Beaucour

9^e**Drouot**

14 ter rue Chauchat

Les Maréchaux

5 rue Richer

Clauzel

7 bis rue Clauzel

Navarin

12 rue Navarin

La Rochefoucauld

25 bis rue de La Rochefoucauld

10^e**Robert Blache**

4 bis/6 rue Robert-Blache

La Grange aux Belles

11 rue Boy-Zelenski

Jemmapes

126 quai de Jemmapes

Lesecq

24 rue de Belzunce

Faubourg du temps

119 rue du Faubourg-du-Temple

11^e**Keller**

18 rue Keller

Philippe Auguste

99 avenue Philippe-Auguste

La Roquette

10/14 bis rue Duranti

Charles Delescluze

5/9 rue Charles-Delescluze

Richard Lenoir

61/63 boulevard Richard-Lenoir

La Folie Méricourt

94 rue de la Folie-Méricourt

Ménilmontant

21 passage de Ménilmontant

Léon Frot

39/41 rue Léon-Frot

Beauharnais

2/8-15/19 cité Beauharnais

L'Allée Verte

14/16 rue Pelée

Morand

28 rue Morand

La présentation

116 rue du Faubourg-du-Temple

Robert Houdin

13/24 rue Robert-Houdin

12^e**Lacué**

4/6 rue Lacué

13^e**Nationale**

30 rue Nationale

Jeanne d'Arc

63/65 rue Jeanne-d'Arc

Arago

49 boulevard Arago

Charcot

11/15 rue de Charcot

Château des Rentiers

120 rue du Château-des-Rentiers

Les Reculettes

25 rue des Reculettes

La Glacière

69 rue de la Glacière

Masséna

8 place Vénétie

Dunois

29/31 rue Dunois

14^e**Ridder**

10 rue de Ridder

Tisserand

134 rue d'Alésia

La Sablière

9 rue des Plantes

Les Artistes

55/57 rue du Montparnasse

Delbet

7 rue Furtado-Heine

15^e**Pierre Avia**

36/38 rue du Colonel-Pierre-Avia

Les Perichaux

115 boulevard Lefebvre

Alleray

40 rue des Favorites

Juge

11 rue Viala

Santos Dumont

29 rue Santos-Dumont

Grenelle

44 boulevard de Grenelle

16^e**Mozart**

3 rue Serge-Prokofiev

Bois le Vent

5/7 rue Bois-le-Vent

Pajou

7 rue Pajou

Jouvenet

23 rue Jouvenet

17^e**La Jonquière**

87 rue de la Jonquière

Jean Moréas

12 rue Jean-Moréas

Damet

19 rue Lemercier

Saussure

5-13-14-15 rue des Tapisseries

Saint-Ange

3-4-9-11-16 villa Saint-Ange

Îlot Saint-Ange

16 rue Jean-Leclaire

18^e**Leibnitz**

86/88 rue Leibnitz

Steinlen

4 rue Eugène-Carrière

Duquesne

40 rue Duquesne

Les Montmartrois

97/103 boulevard Ney

Georgette Agutte

8/10 rue Georgette-Agutte

Les Abbesses

16 place des Abbesses

Lamarck

13 rue de la Bonne

Boinod

49 rue Boinod

Stéphenson

51 rue Stéphenson

19^e**Les Bois**

10/12 rue des Bois

Meaux Chaufourniers

2 allée Georges-Récipon

Rampal-Rébeval

17 rue Rampal

Flandre

142 bis rue de Flandre

Lunéville

12 rue de Lunéville

Quai de Seine

55 quai de Seine

Les Fêtes

8/10 rue des Fêtes

20^e**Piat**

33 rue Piat

Saint Blaise

2/4 rue du Clos

Les Saints Simoniens

12/18, rue de la Duée

La Chine

29 rue de la Chine

Dénoyez

13/15, rue Dénoyez

Haxo

84 rue Haxo

Pelleport

13/15, rue Pelleport

Les Amandiers

117 rue des Amandiers

Saint-Fargeau

89/91 rue Haxo

Gambetta

14 rue du Retrait

BANLIEUE**Damiens**

1 ter rue Damiens
92100 Boulogne-Billancourt

Beloeuil-Miller

57 rue Pauline-Borghèse
92200 Neuilly-sur-Seine

Lenoir Jousseran

9 à 13 rue de l'Amiral-Courbet
94160 Saint-Mandé

**Résidences autonomie
du CASVP****PARIS****2^e****Saint-Sauveur**

8/10 rue Saint-Sauveur
Tél.: 01 45 08 13 65

3^e**Madeleine Bejart**

4/10 rue de la Perle
Tél.: 01 45 71 58 48

4^e**Ave Maria**

4 rue de l'Ave-Maria
Tél.: 01 48 87 67 39

Petit Rémouleur

1/3 rue de Fourcy
Tél.: 01 48 87 51 26

5^e**Mouffetard**

20 rue Ortolan
Tél.: 01 45 35 55 12

7^e**Leprince**

109 rue Saint-Dominique
Tél.: 01 45 55 05 76

11^e**Omer Talon**

33/37 rue Merlin
Tél.: 01 43 57 58 70

12^e**Les Tourelles**

22 rue du Chaffault

Saint-Eloi

10 rue Eugénie-Éboué
Tél.: 01 49 57 59 70

14^e**Les Arbustes**

9 rue des Arbustes
Tél.: 01 45 43 36 68

Le Maine

203 avenue du Maine
Tél.: 01 45 39 38 04

Beaunier

43 rue Beaunier
Tél.: 01 45 42 79 31

15^e**Oscar Roty**

107 rue de Lourmel
Tél.: 01 45 54 04 80

Vaugelas

4 rue Vaugelas
Tél.: 01 48 28 49 09

Quintinie

18 rue Bague
Tél.: 01 53 69 97 70

17^e**Les Ternes**

28 rue Bayen
Tél.: 01 43 80 23 68

Épinettes

51 rue des Épinettes
Tél.: 01 42 29 02 86

18^e**Bon Accueil**

17 rue Laghouat
Tél.: 01 42 23 20 63

Caulaincourt

102 rue Caulaincourt
Tél.: 01 42 55 45 45

BANLIEUE**La Boissière**

Départementale 449
91770 Saint-Vrain
Tél.: 01 69 27 44 68

Préfet Chaleil

13 rue du Préfet-Chaleil
93600 Aulnay-sous-Bois.
Tél.: 01 48 66 23 05

L'Aqueduc

1/3 rue de Provigny
94230 Cachan
Tél.: 01 41 98 08 89

Les Baudemons

30 rue des Baudemons
94320 Thiais
Tél.: 01 46 81 20 08

**Restaurants
Émeraude**

**Ouverture : du lundi au vendredi
de 11 h 30 à 13 h 15.**

S Ouvert le samedi

2^e**Gramont**

28 rue de Gramont
Tél.: 01 44 55 36 34

Saint-Sauveur S

8/10 rue Saint-Sauveur
Tél.: 01 45 08 13 65

3^e**Au Maire**

2 ter rue Au-Maire
Tél.: 01 42 77 79 74

Madeleine Béjart S

4/10 rue de La Perle
Tél.: 01 42 71 58 48

4^e**Ave Maria S**

4 rue de l'Ave-Maria
Tél.: 01 48 87 67 39

Au Petit Rémouleur

1/3 rue de Fourcy
Tél.: 01 48 87 51 26

5^e**Boutebrie**

15 rue de la Parcheminerie
Tél.: 01 46 34 72 14

Mouffetard S

20 rue Ortelan
Tél.: 01 45 35 55 12

Port Royal

88 ter boulevard du Port-Royal
Tél.: 01 43 29 53 45

6^e**André Malraux S**

112 rue de Rennes
Tél.: 01 45 48 17 40

7^e**Le Prince S**

109 rue Saint-Dominique
Tél.: 01 45 55 05 76

8^e**Europe**

11 rue Maleville
Tél.: 01 45 63 52 57

9^e**Navarin S**

12 rue Navarin
Tél.: 01 42 81 44 66

Tour des Dames

8/12 rue de la Tour-des-Dames
Tél.: 01 18 74 78 12

10^e**Vellefaux**

66 avenue Claude-Vellefaux
Tél.: 01 40 40 78 04

Verdun

14 avenue de Verdun
Tél.: 01 42 09 50 86

11^e**Omer Talon S**

33/37 rue Merlin
Tél.: 01 43 57 58 70

Chanzy S

6 rue de Chanzy
Tél.: 01 43 71 28 08

12^e**Saint-Éloi S**

10 rue Eugénie-Éboué
Tél.: 01 43 46 97 66

Les Tourelles S

22 rue du Chaffault
Tél.: 01 49 57 59 70

La Brèche aux Loups

32 rue de La Brèche-aux-Loups
Tél.: 01 46 28 01 23

13^e**Arago**

49 boulevard Arago
Tél.: 01 47 07 18 33

Charcot

11/15 rue Charcot
Tél.: 01 46 86 25 79

Tolbiac

166 rue de Tolbiac
Tél.: 01 45 89 13 60

14^e**Beaunier**

43 rue Beaunier
Tél.: 01 45 42 79 31

Les Arbustes S

9 rue des Arbustes
Tél.: 01 45 43 36 68

Maine S

203 avenue du Maine
Tél.: 01 45 39 38 04

Les Artistes

55-57 rue du Montparnasse
Tél.: 01 43 21 65 38

15^e Oscar Roty S

107 rue de Lourmel
Tél.: 01 45 54 04 80

Quintinie S

18 rue Bague
Tél.: 01 53 69 97 70

Vaugelas

4 rue Vaugelas
Tél.: 01 48 28 28 69

16^e Jouvenet

23 rue Jouvenet
Tél.: 01 45 25 09 81

17^e Les Épinettes S

51 rue des Épinettes
Tél.: 01 42 29 02 86

Les Termes S

28 rue Bayen
Tél.: 01 43 80 23 68

18^e Caulaincourt

102 rue Caulaincourt
Tél.: 01 42 55 45 45

Joseph de Maistre

86/88 rue Joseph-de-Maistre
Tél.: 01 46 27 27 61

Clignancourt

14 square de Clignancourt
Tél.: 01 46 06 99 71

19^e Tanger

32 rue de Tanger
Tél.: 01 40 34 14 03

Les Bois S

10/12 rue des Bois
Tél.: 01 42 40 44 22

Meaux

72 rue de Meaux
Tél.: 01 42 41 23 30

20^e Saints-Simoniens

12/18 rue de la Duée
Tél.: 01 43 66 63 16

Saint-Blaise

2/4 rue du Clos
Tél.: 01 43 73 97 48

Réservoir

2/4 rue de la Justice
Tél.: 01 40 30 06 94

Pali-Kao

Ouvert de 12 h à 13 h 30
11/15, rue de Pali-Kao
Tél.: 01 58 71 13 13

Service d'aide et de soins Paris Domicile

Paris Domicile Centre (du 1^{er} au 6^e)

Mairie - 21 place du Panthéon -
75005
Tél.: 01 56 81 73 50

Paris Domicile Ouest

(du 7^e, 15^e et 16^e)
109 rue Saint-Dominique - 75007
Tél.: 01 53 59 32 80

Paris Domicile Nord-Est

(du 9^e, 10^e et 19^e)
23 rue Bichat - 75010
Tél.: 01 70 64 16 20

Paris Domicile Est

(du 11^e, 12^e et 20^e)
18 rue Keller - 75011
Tél.: 01 55 28 93 70

Paris Domicile Sud

(du 13^e et 14^e)
9 rue Furtado-Heine - 75014
Tél.: 01 53 90 20 60

Paris domicile Nord-Ouest

(du 8^e, 17^e et 18^e)
21 rue Pierre Demours - 75017
Tél.: 01 40 54 17 80

Services sociaux de proximité

**Ouverture : du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h**

1^{er} Mairie du 1^{er}

4 place du Louvre
Tél.: 01 44 50 76 40

2^e 11 rue Dussoubs

Tél.: 01 44 82 76 40

3^e Mairie du 3^e

2 rue Eugène-Spüller
Tél.: 01 53 01 76 75

4^e Mairie du 4^e

2 place Baudoyer
Tél.: 01 44 54 76 75

5^e Mairie du 5^e

19 bis/21 place du Panthéon
Tél.: 01 56 81 74 00

6^e Mairie du 6^e

78 rue Bonaparte
Tél.: 01 40 46 76 70

7^e Mairie du 7^e

116 rue de Grenelle
Tél.: 01 53 58 77 25

8^e Mairie du 8^e

3 rue de Lisbonne
Tél.: 01 44 90 76 54

9^e Mairie du 9^e

6 rue Drouot
Tél.: 01 71 37 73 00

10^e 23 bis rue Bichat

Tél.: 01 53 72 23 23

11^e 130 avenue Ledru-Rollin

Tél.: 01 53 36 51 00

12^e 108 avenue Daumesnil

Tél.: 01 44 68 70 70

13^e 163 avenue d'Italie
Tél. : 01 71 28 26 00

14^e 12 rue Léonidas
Tél. : 01 40 52 48 48

15^e 14 rue Armand Moisant
Tél. : 01 56 54 44 00

16^e Mairie du 16^e
71 avenue Henri-Martin
Tél. : 01 40 72 19 20

17^e Mairie du 17^e
18 rue des Batignolles
Tél. : 01 44 69 19 50

18^e 115 bis rue Ordener
Accueil social
Tél. : 01 53 09 10 11

49 rue Marx-Dormoy
Tél. : 01 55 45 14 14

19^e 5 rue du Pré-Saint-Gervais
Tél. : 01 40 40 61 40

17 rue Meynadier
Tél. : 01 40 40 83 25

20^e 62/66 rue du Surmelin
Accueil social
Tél. : 01 40 31 35 55

45 rue Stendhal
Tél. : 01 40 33 72 00

Numéros utiles

Urgences

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

SOS Médecins :

36 24

01 43 37 77 77 - (24 h/24)

Urgences médicales de Paris :

01 53 94 94 94 (24 h/24)

**Recherche d'un proche
hospitalisé** : 01 40 27 40 27

**Urgences funéraires et info
aux familles** (7 j/7 et 24 h/24) :
0 800 880 088 (n° vert)



Ce guide a été réalisé par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)

Directeur de la publication : Jean-Paul Raymond

Responsable de l'édition : Servanne Jourdy

Cheffes de projet : Eléonore de la Varde, Marine Ezvan, Marion Liard et Shakti Serrulla

Chargée de production : Chantal Martinie

Conception graphique : ☎www.grouperougevif.fr

Rédaction : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) et Groupe Rouge Vif

Crédits photos : Adobe IStock (couv, pp. 6, 11, 14, 15, 21, 23, 26, 28, 31, 33, 34, 38, 42, 43, 44, 50, 51, 55, 56, 57, 59, 60, 66) ; H. Garat/Ville de Paris (p.3) ; B. Bajer/DASES (pp. 7, 45, 58) ; V. Voyer (p.8) ; E. Chaix/Ville de Paris (p.12) ; C. Furiel /CASVP (p. 17, 49) ; V de Galzain (p.17) ; Anne Thomes / Ville de Paris (p.18) ; M. Verhille /Ville de Paris (p. 19) ; Clempix (p.32) ; VectorOpenStock (p.37) ; CASVP (p.52)

Imprimeur : Groupe des Imprimeries Morault

Merci à la DICOM, au CASVP et aux autres directions de la Ville pour leur aide précieuse dans la réalisation de ce guide. Merci également à Claude Arriuberge, Maud Giloux, Françoise Guibert et Isabelle Péan pour leurs contributions.

Ce guide a été imprimé sur du papier certifié PEFC.

Malgré toute l'attention portée à l'élaboration de cette brochure, une erreur ne peut être exclue.

Merci de nous la signaler en écrivant à guidesenior@paris.fr

Gratuit, ne peut être vendu.

Mars 2019

MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS

Territoire nord-ouest

8^e, 17^e et 18^e arr.

3 place Jacques Froment, 75018 Paris

01 53 11 18 18

contact.nordouest@m2a.paris

Territoire nord-est

9^e, 10^e et 19^e arr.

126 quai de Jemmapes, 75010 Paris

01 40 40 27 80

contact.nordest@m2a.paris

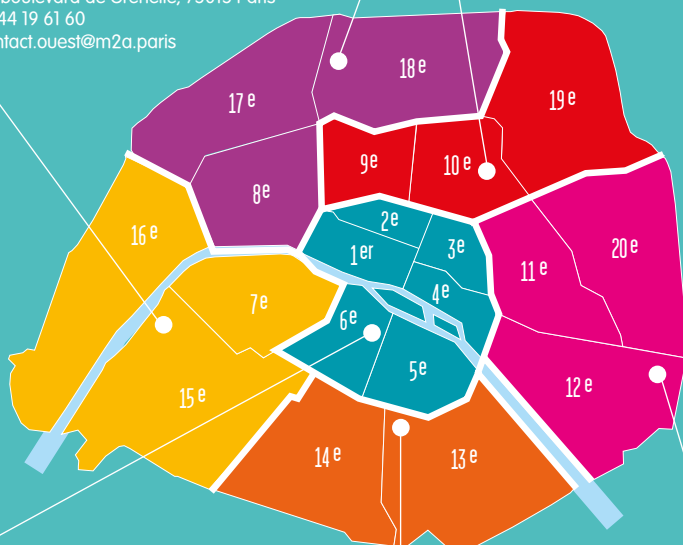
Territoire ouest

7^e, 15^e et 16^e arr.

24 boulevard de Grenelle, 75015 Paris

01 44 19 61 60

contact.ouest@m2a.paris



Territoire centre

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arr.

11 rue de l'École-de-Médecine, 75006 Paris

01 44 07 13 35

contact.centre@m2a.paris

Territoire est

11^e, 12^e et 20^e arr.

55 rue de Picpus, 75012 Paris

01 40 19 36 36

contact.est@m2a.paris

Territoire sud

13^e et 14^e arr.

20 rue de la Glacière, 75013 Paris

01 45 88 21 09

contact.sud@m2a.paris

*Nouvelle adresse à compter
du 1^{er} juillet 2019 :*

9 rue Guyton-de-Morveau, 75013 Paris